



LE DEVOIR

Pédophilie

L'Église canadienne se soustrait aux directives de Rome

JEANNE CORRIVEAU
STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

L'Église catholique canadienne n'entend pas faire traiter les cas de pédophilie chez ses prêtres par les tribunaux ecclésiastiques, allant ainsi à l'encontre des directives adressées en novembre dernier par le Vatican à tous les évêques catholiques. Elle laissera plutôt aux tribunaux civils le soin de juger les responsables d'agressions sexuelles, estimant ces juridictions plus aptes à examiner ce type de cause.

Les scandales de mœurs qui ont éclaboussé l'Église catholique au cours des dernières années ont forcé le Vatican à édicter une procédure visant à trancher les cas d'agressions sexuelles et de pédophilie dans les rangs de ses prêtres. Une lettre envoyée en novembre à tous les évêques catholiques du monde, dont le contenu n'avait jusqu'alors pas été ébruité, détaille les procédures à suivre: les clercs fautifs seront soumis à un procès ouvert, soit devant un tribunal ecclésiastique local, soit devant la congrégation vaticane. Ces procédures exemptent donc les évêques d'aviser les autorités judiciaires des cas soumis à leur attention.

Rome exercera ainsi une forme de contrôle sur le problème qui a maintes fois entaché l'image de l'Église catholique. Publiée mardi dans *l'Acta Apostolicae Sedis*, la publication officielle du Vatican, la lettre envoyée aux évêques avait été validée par un document *Motu Proprio* signé par le pape Jean-Paul II.

Au Canada toutefois, pas question de se plier à cette directive, indique M^{re} Peter Schonenbach, secrétaire général de la Conférence des évêques catholiques du Canada. Lors d'un voyage à Rome en novembre dernier, le président de cette conférence, M^{re} Jacques Berthelet, et M^{re} Schonenbach avaient d'ailleurs fait savoir au cardinal Joseph Ratzinger, l'auteur de la directive, que ces procédures ne pourraient pas être appliquées au Canada. «Nous avons

VOIR PAGE A 8: ROME

Gagliano pointé pour patronage

Le ministre nie les accusations de pressions politiques de l'ex-président de la Société immobilière du Canada

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Les quatre partis de l'opposition ont réclamé à l'unisson hier la démission du ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, éclaboussé par un nouveau scandale de patronage.

L'ex-président de la Société immobilière du Canada (SIC), Jon Grant, s'est fait dénonciateur en révélant en entrevue au *Globe and Mail* qu'il avait subi au cours de son mandat de six ans de multiples pressions de M. Gagliano et de son entourage politique pour qu'il octroie des contrats à ses amis. En tant que société de la Couronne, la SIC doit fonctionner indépendamment du gouvernement même si la responsabilité politique échoit au ministre des Travaux publics.

M. Grant a soulevé trois cas problématiques. D'abord, il dit avoir été contacté personnellement par M. Gagliano pour que la SIC embauche son ami Tony Mignacca, qui se trouvait sans travail. Puis, il dit avoir été contacté par des gens du bureau de M. Gagliano pour que soit embauchée Michèle Tremblay, une collaboratrice libérale de longue date qui a été secrétaire de presse de John Turner. Enfin, il prétend que le chef de cabinet du ministre, Jean-Marc Bard, lui

VOIR PAGE A 8: GAGLIANO

INDEX

Actualités..... A 2	Éditorial..... A 6
Annonces..... B 5	Idées..... A 7
Avis publics... B 4	Les sports..... B 6
Bourse..... B 2	Mots croisés... B 5
Culture..... B 8	Télévision..... B 7
Économie..... B 1	Météo..... B 5

Maux de tête



AGENCE FRANCE-PRESSE

LE DOUBLE taux de change qui entre en vigueur aujourd'hui en Argentine, auquel s'oppose le Fonds monétaire international, échouera dans la pratique et attirera la corruption et la spéculation, estiment des économistes. La situation en Argentine cause d'ailleurs des maux de tête aux cambistes du Brésil voisin. Nos informations en page B 5.

Drôle de guerre au Cachemire

CATHERINE SIMON
LE MONDE

Revendiquée par l'Inde et le Pakistan, épuisée par un demi-siècle de violence, Srinagar, capitale du Cachemire indien, est prise dans le feu croisé des musulmans extrémistes, des combattants séparatistes et des soldats indiens. Haut lieu du soufisme, la ville n'aspire qu'à la paix.

On dirait du tissu synthétique, mais le tailleur jure que non. Les burkas sont en crêpe léger, de couleur noire exclusivement. A Srinagar, capitale de la province indienne du Jammu-et-Cachemire, on a le sens des traditions. La seule fantaisie tolérée consiste à agrémenter le bord des manches ou le bas de la chasuble d'une discrète broderie — noir sur noir. Penché sur sa machine à coudre, un quadragénaire à moustache se dépêche d'achever son ourlet. Le ciel s'est déjà assombri sur la mosquée Jamia Masjid, dont les murs de brique rouge, élevés il y a six siècles, semblent

avoir avalé la lumière. «Depuis qu'il y a eu ce problème, vous savez, en septembre, les ventes de burkas n'ont jamais été aussi bonnes!», se réjouit le tailleur. L'incident auquel il fait allusion s'est produit quelques jours avant les attentats de New York. Trois femmes, dont une adolescente de 14 ans, ont été attaquées en pleine rue et défigurées à l'acide. Un groupuscule islamiste, Lakshar-e-Jabbar, jusque-là inconnu des habitants de Srinagar, avait menacé, quelques semaines auparavant, de châtier les femmes de la capitale qui ne porteraient pas la burka.

Dans les ruelles bordées d'échoppes et d'ateliers qui entourent l'immense mosquée, les femmes que l'on croise n'ont pourtant rien de Belphégor rassant les murs. L'immense majorité d'entre elles portent un voile assez lâche, qui couvre plus ou moins les cheveux. Quelques autres sont couvertes de la burka. Certaines, plus rares, vont tête nue.

«En 1990, dans toute la vallée du Cachemire, les gens avaient réglé leur montre sur l'heure du Pakistan! Depuis, ils ont changé.»

VOIR PAGE A 8: CACHEMIRE



REUTERS

Québec exproprie la Ville pour construire le CHUM

KATHLEEN LÉVESQUE
ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec procédera sous peu à l'expropriation de terrains appartenant à la Ville de Montréal et à la Société de transport de Montréal (STM) pour ériger le futur CHUM à l'angle des rues Saint-Denis et Rosemont, accélérant du coup le développement du dossier.

Les négociations entre les parties n'ayant pas abouti, le conseil des ministres a adopté le 19 décembre dernier un décret par lequel le gouvernement prendra possession des terrains où s'élevait actuellement un garage de la STM et des ateliers municipaux, a confirmé hier au *Devoir* le cabinet du ministre de la Santé Remy Trudel. On refuse toutefois d'indiquer les sommes qui seront versées.

Au début des pourparlers en septembre dernier, Québec prévoyait payer 15 millions pour la relocalisation de la STM, qui détient la plus grande partie du site convoité. De son côté, la Société de développement de Montréal (SDM), un organisme paramunicipal qui agit au nom de la Ville, évalue les coûts d'un déménagement à quelque 25 millions.

Ces montants, les montants décrétés pour la relocalisation s'ajouteront aux frais d'achat du terrain évalués à 19,9 millions. L'acquisition du site Saint-Denis

«C'est une mesure qui nous permet d'encadrer la démarche de façon légale et qui pose une échéance fixe aux négociations»

VOIR PAGE A 8: CHUM

Louise Harel est pressentie à la Santé

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Dans sa réflexion entourant son prochain remaniement ministériel, le premier ministre Bernard Landry étudie sérieusement la possibilité de nommer la chevronnée Louise Harel ministre de la Santé et des Services sociaux en remplacement du chancelier Remy Trudel.

C'est ce qu'on indique dans l'entourage de Bernard Landry, dont les conseillers sont unanimes pour lui suggérer de procéder à un remaniement ministériel d'envergure dès février, avant la reprise de la session parlementaire. Lors du bilan de la dernière session parlementaire, M. Landry avait signalé qu'il songerait, pendant les Fêtes, à un remaniement ministériel pour la fin janvier ou le début février. Mais son emploi du temps (départ le 23 janvier pour la conférence des premiers ministres en Colombie-Britannique, conférence des chefs de gouvernement à Munich du 29 au 31 janvier et mission d'Équipe Canada à Moscou du 12 au 16 février) en retarde l'annonce.

En nommant Louise Harel à la Santé, le premier ministre ferait d'une pierre deux coups, fait-on valoir. Les fusions municipales sont maintenant réalisées: il y a tout lieu de confier la responsabilité des Affaires municipales et de la Métropole à quelqu'un d'autre qu'à cette infatigable réformatrice qui n'a pas que des amis dans ce milieu. Une nouvelle figure conciliante



Louise Harel

VOIR PAGE A 8: HAREL

ENVIRONNEMENT

La vraie drogue de l'Amérique: l'automobile

À lire en page A 2

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Un vaccin contre l'*E. coli* d'ici cinq ans

(PC) — Les scientifiques croient être en mesure de développer et commercialiser d'ici environ cinq ans un vaccin contre la bactérie *E. coli* chez les animaux et, donc, de freiner sa propagation chez les humains. Le gouvernement du Québec a alloué hier une subvention de près de 185 000 \$ à la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal pour des recherches sur la détection, la prévention et le traitement des effets de la bactérie *E. coli* chez les porcs et les bovins. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un vaste effort international impliquant la France, la Hongrie, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique et Israël. Au Québec, la faculté de médecine vétérinaire située à Saint-Hyacinthe œuvre notamment au développement d'un vaccin oral contre la bactérie *E. coli* chez les porcs et les bovins. Selon le docteur John Fairbrother, on devrait être en mesure d'éliminer ou de minimiser la présence d'*E. coli* dans la viande hachée d'ici cinq ans. Il ajoute que l'industrie porcine nord-américaine est vivement préoccupée par la question, étant aux prises avec ce problème depuis longtemps.

Un détenu prend le large

(PC) — Stéphane Labrie, 34 ans, une relation des Hells Angels dont le passé judiciaire est fort chargé en matière de vol qualifié, s'est évadé hier matin d'un fourgon cellulaire en route vers le palais de justice de Montréal. Labrie et un autre détenu ont réussi à s'enfuir du véhicule en marche vers 8h45 hier matin, alors qu'ils n'étaient qu'à un coin de rue du palais de justice. Le compagnon de voyage de Labrie a aussitôt été repris, mais Labrie est toujours en fuite. Stéphane Labrie devait comparaître dans une nouvelle affaire de complot pour vol qualifié. Les agents de la paix qui étaient responsables de son transport n'ont pas été blessés.

La police de La Nouvelle-Orléans nie tout complot contre des Québécois

(PC) — La police de La Nouvelle-Orléans nie qu'un couple de Québécois arrêté en possession d'héroïne ait été victime d'un complot. David Fiset, 22 ans, et Myriam Gagnon, 21 ans, ont été arrêtés par des policiers, lundi après-midi, alors qu'ils étaient en voiture, en route vers le Mexique. Le jeune couple avait quitté la métropole québécoise le 10 décembre pour un périple qui devait prendre fin en mars. Selon la police, Fiset a tenté de prendre la fuite et frappé un agent au visage alors que sa compagne a essayé de cacher la drogue dans ses vêtements. Le jeune homme crie au complot et affirme que l'héroïne provenait des policiers eux-mêmes. Le couple sera accusé de possession d'héroïne et Fiset fera face à une accusation supplémentaire de voies de fait.

Homicide au hockey: le père prétend avoir donné trois coups de poing

(AP) — Un homme accusé d'avoir battu à mort un autre père lors d'un entraînement de hockey de leurs fils a témoigné hier n'avoir donné «pas plus de trois coups de poing» à sa victime, qui s'était rucé sur lui. Thomas Junta, 44 ans, a déclaré avoir levé les bras tel un bloqueur au football afin de se protéger de Michael Costin, 40 ans, qui l'avait attaqué à son arrivée à la patinoire. «Je ne savais pas ce que ce type faisait, a dit Junta. Pourquoi a-t-il bondi sur moi? C'était fou. Je ne savais pas s'il avait quelque chose dans les mains.» Junta s'est effondré en larmes lorsqu'il a rappelé que plusieurs enfants, dont son fils de dix ans, Quinlan, se trouvaient à la patinoire et qu'ils l'ont vu frapper Costin. Celui-ci a perdu conscience et est mort le lendemain. Junta, qui est accusé d'homicide involontaire, a commencé son témoignage en disant qu'il ne souffrait pas de troubles mentaux mais qu'il utilisait un appareil acoustique, qu'il portait des lunettes et qu'il avait été opéré aux épaules et aux genoux. Junta fait valoir qu'il a agi en légitime défense durant l'altercation, qui s'est produite le 5 juillet 2000. Les procureurs de la Couronne font valoir que le camionneur de six pieds un pouce et 270 livres a employé son gabarit pour neutraliser Costin, qui mesurait six pieds mais pesait seulement 160 livres. Junta a décrit comment il a fait basculer Costin par-dessus son épaule pour ensuite le frapper à trois reprises. Il a dit que Costin avait essayé de le frapper des poings et des pieds.

Le Canada demande le rappel de produits à base d'éphédra

(AFP) — Le ministère canadien de la Santé a demandé hier le rappel de plusieurs produits à base de la plante éphédra ou à base d'un dérivé (éphédrine) en raison de plusieurs incidents, dont des attaques cardiaques et même un décès. Ce rappel s'applique aux produits offrant une dose supérieure à 8 mg d'éphédrine par capsule ou à tout produit offrant une combinaison d'éphédra ou d'éphédrine avec un stimulant tel que la caféine, capable de renforcer les effets de la plante. L'éphédra se trouve dans les décongestionnants pour le nez mais il est le plus souvent vendu comme supplément alimentaire aidant à perdre du poids. Le ministère a également demandé le rappel de produits vendus dans le but de supprimer l'appétit, faire perdre du poids, procurer de l'euphorie et accroître l'énergie.

Premier bilan environnemental des pays de l'Amérique du Nord

Des sociétés accros à l'automobile

Le parc automobile de l'Amérique du Nord compte plus de 300 millions de véhicules personnels

La vraie drogue de l'Amérique contemporaine ne se vend pas à l'once mais à la tonne mobile, si l'on en croit le premier bilan environnemental de la Commission de coopération environnementale, qui parle d'une véritable «dépendance des Nord-Américains envers l'automobile». Un phénomène qui permet aussi aux constructeurs d'automobiles de décider du visage des villes et de la santé publique à la place de pouvoirs publics plutôt dociles.

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Près de 90 % des ménages américains et canadiens et plus de 30 % des ménages mexicains possèdent présentement une voiture, ce qui porte le parc automobile de l'Amérique du Nord à plus de 300 millions de véhicules personnels.

Tel est l'effarant bilan publié au début de la semaine par la Commission de coopération environnementale (CCE), un organisme qui gère le traité subsidiaire de l'ALENA sur l'environnement et qui reproche par ailleurs aux trois pays de n'avoir encore rien fait de tangible pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ensemble, le Canada et les États-Unis sont responsables de près du tiers de toutes les émissions de GES de la planète avec moins de 5 % de la population mondiale.

Ce premier bilan environnemental de l'Amérique du Nord traduit à sa façon à quel point les trois pays ont besoin d'ajuster leurs statistiques car la CCE a dû se contenter des chiffres de 1997 pour établir à 17,5 millions la taille du parc canadien, de ceux de 1995 pour obtenir le chiffre de 208 millions d'automobiles aux États-Unis et de ceux de 1994 pour établir la taille du parc mexicain.

Cycle infernal

La CCE a noté néanmoins que le parc canadien a doublé de taille (+100 %) en 25 ans pendant que la population canadienne augmentait de seulement 50 %. Au Mexique, on comptait environ 28,8 millions de voitures en 1984, chiffre qui atteignait 43,9 millions dix ans plus tard.

Les transports en commun n'ont pas connu la même vogue. Plus de 80 % de tous les déplacements au travail au Canada et aux États-Unis s'effectuent présentement en voiture, précise le rapport. Les transports en commun «stagnent», selon la commission, autour de 5 % des déplacements.

Pour la commission, «la dépendance des Nord-Américains envers l'automobile alimente un cycle qui favorise l'expansion des banlieues, qui fait augmenter la demande de routes et de parcs de stationnement et qui engendre un déclin des services de transport en commun ainsi que de la vitalité des noyaux urbains».

«Les subventions relatives à l'essence, aux routes et au stationnement, poursuit le bilan de la CCE, réduisent artificiellement le coût du transport automobile. Elles encouragent les migrations quotidiennes et sont



Le parc automobile canadien a doublé de taille en 25 ans pendant que la population canadienne augmentait de seulement 50 %.

l'une des pressions sous-jacentes qui favorisent la banlieusardisation en Amérique du Nord.»

Et cela, précise le rapport, parce qu'on passe généralement sous silence les impacts de ce mode de transport sur la santé publique, sur l'épuisement de ressources non renouvelables, sur le climat de la planète, sur leur contribution aux pluies acides et au smog urbain, sur la véritable «expropriation» de vastes superficies de terres qui résulte de la construction d'autoroutes et de stationnement qui laissent les voitures «supplanter d'autres modes d'utilisation précieux [du territoire] comme l'agriculture, les habitats fauniques et l'habitation humaine».

Efforts neutralisés

Pire, ajoute le rapport, qui adresse un blâme à peine déguisé aux constructeurs d'automobiles, les gains réalisés par l'essor technologique en matière d'efficacité énergétique «ont été neutralisés» par l'augmentation du nombre et de la taille des voitures personnelles, les deux mamelles des profits des multinationales de la tôle rutilante. Il s'ensuit qu'aux États-Unis, les voitures consomment les deux tiers de tout le pétrole produit et, au Canada, la moitié. Sans cibler explicitement la responsabilité du gouvernement américain, à l'origine des normes de consommation des véhicules, la commission note que les ventes de

camions légers, non soumis aux normes de consommation, ont pu en toute impunité finir par représenter la moitié des ventes de véhicules personnels.

Les niveaux records de consommation de pétrole du parc automobile nord-américain explique, selon la CCE, un nouvelle tendance qualifiée de «troublante», soit que les niveaux moyens d'ozone en milieu rural, mieux connus sous le nom de smog, «ont été supérieurs aux moyennes observées dans les zones urbaines».

Le phénomène s'explique par le fait qu'il faut un certain temps pour que les émissions des voitures se transforment sous l'action de la chaleur et du soleil en ozone au sol. Ce smog engendre maintenant dans le milieu rural des brouillards corrosifs, visibles à l'œil nu, jusque dans des parcs et aires sauvages les plus prisées des États-Unis! Les dommages causés par cet ozone corrosif aux récoltes et à la croissance des forêts ont été évalués à 500 millions par année.

Quant aux particules en suspension émises par les autos, elles sont responsables de 6400 décès par année à Mexico, une ville où 29 % des enfants affichent des symptômes de plombémie parce que ce métal toxique est toujours présent dans l'essence de ce pays. À Toronto, le smog urbain est responsable chaque année de 1800 décès prématurés. Aucun chiffre n'est cité pour les États-Unis.

Où est la neige?



MAIS OÙ EST DONC LA NEIGE, semble se demander ce skieur aperçu hier déambulant sur l'avenue du Parc, en quête de la précieuse manne blanche qui fait cruellement sentir son absence.

Le programme Freedom Car

Projet de recherche américain pour développer un moteur à hydrogène

Les Américains importent 60 % de leur consommation pétrolière

AGENCE FRANCE-PRESSE

Detroit — L'administration Bush a lancé hier un projet de recherche en collaboration avec les constructeurs automobiles américains pour mettre au point des technologies permettant de propulser des véhicules avec des moteurs à hydrogène.

Cette nouvelle initiative, baptisée Freedom Car («voiture de la liberté»), met fin à un précédent programme, appelé Partnership for a New Generation of Vehicles, conclu entre le gouvernement fédéral et les groupes automobiles, lancé en 1994 par l'administration Clinton et dont le but était de développer une automobile consommant moins de trois litres d'essence aux cent kilomètres.

«Dans le cadre de ce nouveau programme, le gouvernement et le secteur privé financeront des recherches pour développer des technologies utilisant l'hydrogène comme principal carburant afin de propulser les automobiles sans produire de pollution», a déclaré le

secrétaire américain à l'Énergie, Spencer Abraham, au salon automobile de Detroit.

«Ce projet fait partie des efforts déployés dans la nouvelle politique énergétique nationale du président George W. Bush pour réduire la dépendance pétrolière extérieure des États-Unis», a-t-il dit. Ce pays importe environ 60 % de sa consommation pétrolière et cette part continue d'augmenter.

Le secteur des transports consomme 67 % du pétrole aux États-Unis

Le secteur des transports aux États-Unis dépend à 95 % du pétrole et consomme 67 % du pétrole utilisé dans le pays, selon le département de l'Énergie.

Les efforts communs mis en œuvre par les secteurs public et privé devraient à long terme donner naissance à «des véhicules plus économiques, d'un fonctionnement moins coûteux, non polluants et commercialement concurrentiels», a assuré Spencer Abraham.

Le programme Freedom Car requerra un investissement important de la part du gouvernement fédéral comme de l'industrie automobile, a-t-il dit sans toutefois préciser le montant.

Policiers, trafiquants, habitants...

ils sont tous ARMÉS.

Patrouille à Rio
AUX GRANDS REPORTAGES
ce soir 20h

animation
Michèle Vroly



en direct sur la vie

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

EUROPE

Le froid maintient son étai

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Villages par milliers coupés du monde, routes et aéroports bloqués, nouvelles victimes en Russie: le froid polaire et les chutes de neige exceptionnelles de ce début janvier maintenaient hier leur étai sur l'Europe orientale et le pourtour méditerranéen, malgré quelques signes de redoux.

A Moscou, le bilan déjà très lourd des victimes du froid s'est encore aggravé: trois personnes sont mortes depuis mardi et 29 autres ont été traitées pour des gelures graves alors que la région de l'Extrême-Orient russe est balayée par l'une des plus violentes tempêtes de neige de son histoire.

Le froid qui paralyse la Russie avait déjà fait sept morts mardi. Depuis le début de l'hiver, environ 300 personnes sont mortes de froid dans la capitale, généralement des sans-abri qui se sont endormis dans la rue après avoir consommé une forte dose d'alcool.

En Extrême-Orient, l'île russe de Sakhaline, balayée par des rafales de plus de 100 km/h, était isolée du continent hier. Les liaisons aériennes et maritimes ont été interrompues après la chute de plus de 50 centimètres de neige en une nuit et les services d'urgence ont dû secourir 33 chauffeurs de camions bloqués par la neige.

Maghreb et Proche-Orient

Le froid et la neige font aussi grelotter plusieurs pays du Maghreb et du Proche-Orient, comme la Jordanie, où deux personnes sont mortes dans des accidents de la route dus à des glissements

de terrain et où des vols de la compagnie Royal Jordanian ont été annulés. En Israël, où s'abatent grêle et pluies verglaçantes, une personne a également été tuée dans un accident de la route.

La Tunisie connaît elle aussi des températures inférieures à la normale, jusqu'à -5 °C la nuit dans les régions montagneuses du nord-ouest.

La Grèce, frappée par des chutes de neige d'une ampleur historique, s'apprête à demander l'aide de l'Union européenne pour indemniser ses agriculteurs qui ont subi «d'importants dommages», selon son ministre de l'Agriculture, Georges Drys, notamment dans le Péloponnèse et en Crète.

État d'urgence

L'état d'urgence a été déclaré dans plusieurs pays d'Europe, notamment dans le nord de l'Albanie et en Bulgarie, dans six localités du nord-est. Des congères faisant jusqu'à deux mètres de haut empêchent la circulation et 26 municipalités sont privées d'eau.

Le pire semble toutefois passé en Bulgarie de même qu'en Turquie, où les prévisions annoncent un redoux mais où 4000 villages du nord-est et de l'est restent coupés du monde.

Istanbul, première métropole turque avec plus de dix millions d'habitants, s'est transformée en patinoire géante où le verglas a provoqué des accidents en série. Les vols depuis l'aéroport Atatürk d'Istanbul, le premier du pays, accusent de nombreux retards et les vacances scolaires ont été prolongées.

Le complexe Benny Farm est loin d'offrir la solution rêvée

La Société immobilière du Canada s'oppose toujours à l'idée de consacrer tout le complexe au logement social

Des problèmes de logement social à Montréal? Il n'y a qu'à développer Benny Farm, disent en chœur politiques et groupes communautaires. Mais il n'est pas si facile de mettre la main sur cet imposant ensemble de résidences pour anciens combattants, situé à quelques minutes du centre-ville.

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Le nouveau maire Gérald Tremblay a beau dire, le complexe Benny Farm, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, ne résoudra pas la pénurie de logements à petits prix à Montréal. Car la Société immobilière du Canada (SIC), l'organisme fédéral propriétaire du site, refuse de le céder à des gens qui voudraient essentiellement y développer du logement social.

«Nous sommes une société commerciale qui doit faire du profit. On ne peut donc ni donner nos terrains ni les céder à bas prix, mais les vendre selon leur valeur marchande, explique M. Gordon McIvor, porte-parole de la SIC. De plus, on est contre le fait de faire de Benny Farm un ensemble de logements sociaux. Notre expérience nous prouve que ça ne marche pas. Il faut plutôt de la mixité et impliquer le privé.»

Mardi, lorsqu'il a rencontré les représentants du milieu communautaire pour discuter du manque de logements pour itinérants, M. Tremblay a publiquement donné son appui au projet Benny Farm 2000, chapeauté par le Fonds foncier communautaire Benny Farm. Ce fonds regroupe des architectes, des urbanistes et différents organismes qui ont élaboré un imposant projet pour revitaliser l'emplacement de 13 acres dans NDG. Selon ce projet, quelque 130 logements seraient construits et on rénoverait les 312 logements existants répartis dans les 52 immeubles du site où logeaient, depuis 1946, des anciens combattants.

La SIC a toutefois rejeté ce projet l'automne dernier, après trois

Pénurie de logements sociaux



ARCHIVES LE DEVOIR

Le complexe Benny Farm comprend 312 logements répartis dans les 52 immeubles du site où, depuis 1946, logeaient d'anciens combattants.

ans de discussions, lui reprochant la faiblesse marquée de son financement. La SIC considère également qu'il est impensable de rénover les immeubles actuels. «Nos ingénieurs sont formels: certains bâtiments sont structurellement dangereux et il serait irresponsable d'y loger des gens», précisait hier M. McIvor.

Pas de retour en arrière

Le projet Benny Farm 2000 a beau avoir l'appui de plusieurs conseillers municipaux — dont le nouveau responsable du dossier de l'habitation à la Ville de Montréal, Michel Prescott —, du nouveau maire Tremblay et même de la ministre québécoise responsable de l'habitation, Louise Harel, la SIC n'a aucune intention de modifier son verdict de l'automne.

«Nous avons pris une décision avant les élections municipales et nous ne reviendrons pas en arrière, dit M. McIvor. Nous allons développer nous-mêmes un projet, en

consultation avec la Ville, et après nous verrons si nous vendrons des parcelles de terrain, si nous ferons un partenariat avec le privé, etc.»

La SIC s'engage à réserver une partie des nouvelles constructions au logement abordable (plus coûteux à louer que du logement social), mais de façon moins importante que ce que prévoit le projet Benny Farm 2000. Il est clair aussi que l'opinion des quelque 200 vétérans qui résident encore à Benny Farm — relogés il y a deux ans dans de nouveaux bâtiments, dans un coin du site — est centrale pour la SIC. «Au départ, c'est quand même leur propriété», dit M. McIvor. La SIC elle-même n'existe que depuis 1995 et a été créée pour gérer les terrains (des anciennes bases militaires par exemple) dont le gouvernement fédéral veut se départir.

Lobby politique

Les partisans de Benny Farm 2000 ne baissent pas les bras pour

autant. Ils ont déposé en octobre une demande d'injonction contre la SIC. La cause devrait être entendue en avril mais le Fonds Benny Farm espère conclure une entente hors cour d'ici là, d'autant qu'il s'attend à obtenir de nouvelles sources de financement pour acheter le terrain.

Les membres du Fonds doivent toutefois faire leur deuil du lobby politique. Plus question de rêver que M. Tremblay et Mme Harel fassent des pressions auprès du ministre fédéral responsable, Alfonso Gagliano, pour qu'il influence à son tour la SIC en faveur de Benny Farm 2000. Hier matin, en manchette du *Globe and Mail*, M. Gagliano était accusé d'avoir exercé des pressions indues sur une société de la Couronne, tant au niveau de l'embauche d'employés qu'au niveau d'une ingérence dans les transactions menées par celle-ci au Québec.

Le nom de cette société: la Société immobilière du Canada...



HAIM AZOULAY REUTERS

Ces chevreuils importés d'Écosse pour finir leurs jours sur les hauteurs du Golan, en Israël, ne semblent pas se formaliser des importantes chutes de neige que connaissent ces contrées.

Grève illégale des professeurs

Les dirigeants de l'Alliance se défendent d'avoir fait un geste illégal

L'avocat du syndicat affirme que les dirigeants n'étaient pas visés par l'ordonnance de la cour

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Les têtes dirigeantes de l'Alliance des professeurs de Montréal n'ont commis aucun geste illégal en défiant une ordonnance du Conseil des services essentiels (CSE) l'automne dernier, a plaidé hier leur avocat, Guiseppe Sciortino.

Selon M^r Sciortino, les sept leaders syndicaux n'étaient tout simplement pas visés par cette ordonnance qui enjoignait aux enseignants et à l'Alliance de fournir une prestation de travail normale.

Les professeurs ont déclenché une grève illégale de trois jours, les 19, 20 et 21 novembre, une démonstration musclée de leur insatisfaction à l'égard du gouvernement dans le dossier de l'équité salariale. Le tour de force a valu à l'Alliance et à ses dirigeants d'être accusés d'outrage au tribunal.

Portée trop large

M^r Sciortino a reproché hier au ministère public d'accorder une portée beaucoup trop large à l'ordonnance émise par le CSE. Selon lui, les sept officiers syndicaux ne peuvent être accusés d'outrage au tribunal parce qu'ils n'étaient pas implicitement nommés dans l'ordonnance du CSE.

«Le pouvoir du Conseil est bien limité», a-t-il dit. L'organisme n'a pas la compétence requise pour

émettre des ordonnances s'appliquant à tout le monde, sans distinction. «La Couronne veut traiter l'ordonnance comme une injonction de la Cour supérieure, a-t-il ajouté. On ne peut pas donner au Conseil des services essentiels plus de pouvoirs qu'il en a.»

La Couronne soutient au contraire que les dirigeants syndicaux devaient personnellement respecter l'ordonnance du CSE. «Ils n'ont pas

aucun geste pour empêcher la violation de l'ordonnance par les membres de l'Alliance, a dit le procureur René Bourassa. Au contraire, ils ont prémédité, encouragé et fomenté [...] la commission d'un outrage.»

Le juge Vital Cliche a pris la cause en délibéré. Il rendra son verdict d'ici la fin du mois. La Couronne réclame une amende de 5000 \$ par accusé et de 5000 \$ pour la corporation syndicale.

Grand solde

au Club 402-HOMME 50% et plus

Costumes importés d'Italie 100% laine ~ tissus griffés	rég. 950\$ Solde 399\$
Manteaux importés d'Italie cachemire & laine	rég. 900\$ Solde 399\$
Parkas importés d'Italie doublés de polar	rég. 495\$ Solde 195\$
Pantalons 100% laine, importés d'Italie	rég. 195\$ Solde 99\$
Chemises 100% coton, importées d'Italie	rég. 125\$ Solde 60\$

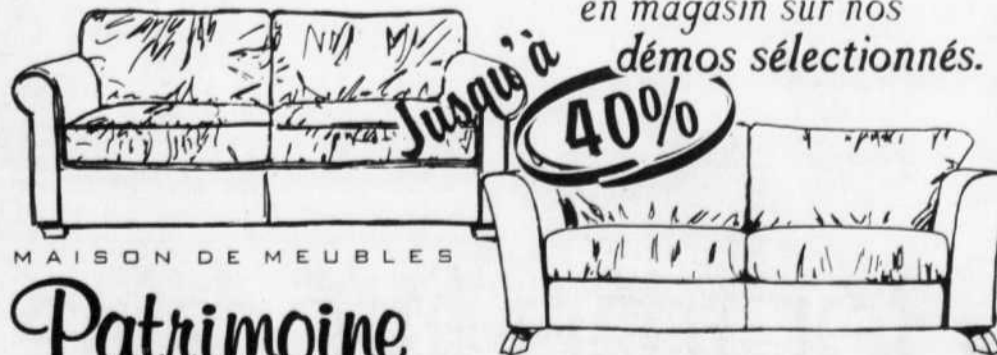
1118, rue Sainte-Catherine O.,
2^e étage, Montréal (Québec)
H3B 1H5
tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi de 10h à 18h
Samedi de 10h à 16h
Tous les soirs après 18h
sur rendez-vous seulement

Patrimoine entame la nouvelle année avec ses PRIX GIVRÉS DE JANVIER



Commandez dès janvier et obtenez 15% de réduction sur toutes nos collections de mobiliers rembourrés et de chambres à coucher. De plus, ne manquez pas les escomptes affichés en magasin sur nos



MAISON DE MEUBLES
Patrimoine
3932 Autoroute Laval Ouest, (coin Curé-Labelle)
Laval (Qc) H7T 2P7

450.687.6867

LES ACTUALITÉS

Monnaie commune avec les États-Unis

Union monétaire: le Bloc veut forcer le débat

ISABELLE RODRIGUE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement Chrétien a beau répéter qu'il ne veut pas entendre parler d'une éventuelle monnaie commune avec les États-Unis, le Bloc québécois a bien l'intention de forcer le débat, et ce, dès la fin janvier.

Alors que les rapprochements avec les États-Unis s'intensifient sur de nombreux plans pour augmenter la sécurité intérieure, le Bloc soutient qu'il serait plus que temps de relancer le débat.

«On parle de plus en plus d'un resserrement de la forteresse de l'Amérique du Nord. Dans cette dynamique intégrationniste là, ce qu'on a de plus intégré, c'est notre économie. Qu'on le veuille ou non, ça va venir sur le plancher et les gens vont devoir se réveiller», fait valoir le député Richard Marceau, porte-parole du Bloc sur cette question.

«Il faut continuer de nourrir le débat public», ajoute-t-il, citant en exemple les discussions qui ont mené à la création de l'euro.

Priorité

Le Bloc mettra donc cette question en tête de lice des priorités pour la prochaine session. L'union monétaire sera également au nombre des sujets abordés lors d'un colloque sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) organisé par le Bloc à la fin du mois. Le chef du parti, Gilles Duceppe, abordera aussi la question lors de sa mission au Mexique, où il doit rencontrer des représentants du gouvernement, dont le ministre de l'Économie.

«Ce dont on ne veut pas, c'est l'adoption du dollar américain, point», poursuit M. Marceau, qui s'est penché sur l'intégration monétaire européenne dans le cadre de ses études universitaires de deuxième cycle. Le Bloc soutient que, dans le cadre des négociations de la ZLEA, les pays devraient créer un institut monétaire qui commencerait à étudier le concept et à proposer des mécanismes.

Le Mexique, le Canada et les États-Unis pourraient représenter la première étape de l'unification. Le Bloc avait fait cette proposition pour la première fois au début de l'année 1999.

Mais toute la volonté du Bloc québécois n'arrivera certaine-

ment pas à convaincre le premier ministre Jean Chrétien, qui répète qu'il ne veut pas discuter de la question. Le ministre des Finances, Paul Martin, tient le même langage, expliquant que le Canada dispose d'un coussin de sécurité en possédant sa propre devise.

Le public

Peu importe, le public finira par avoir raison de l'entêtement des libéraux, soutient Pierre Fortin, qui enseigne l'économie à l'UQAM. «C'est quasiment l'opinion canadienne qui le relance, ce débat», fait valoir le professeur, rappelant les résultats de récents sondages menés au Canada.

En novembre, un sondage du Conseil pour l'unité canadienne révélait que 55 % des Canadiens estiment que la création d'une monnaie commune en Amérique du Nord est une «bonne idée», soit 10 % de plus qu'il y a deux ans. Toutefois, 59 % des gens interrogés rejettent l'idée d'adopter le dollar américain comme devise.

«Le débat doit venir des gens qui ont à faire face au problème dans l'économie elle-même. Il y a des gens d'affaires, mais ça ne se limite pas à eux. Le Canadien moyen y fait face à tous les hivers quand il descend en Floride. Ce n'est pas un débat abstrait», poursuit M. Fortin, qui ne cache pas qu'il est lui-même en faveur d'une union monétaire.

Les gens d'affaires ont déjà commencé à faire pression pour que le sujet fasse l'objet de discussions. Le président du Canadien National, Paul Tellier, prononçait un discours, en décembre, où il disait espérer que le gouvernement fédéral commence à étudier cette éventualité.

«Selon moi, un jour, le Canada et son principal partenaire commercial en viendront à adopter une devise commune. Mais, en termes plus larges, disons que nous devons commencer à discuter de cette question dès maintenant», déclarait alors M. Tellier.

Quant à savoir si une nouvelle devise devrait être créée ou si une simple dollarisation serait préférable; ou encore si le Mexique devrait ou non faire partie de cette union monétaire, le Bloc doit être ouvert. Ce sont des questions qui devraient être abordées au sein du débat, conclut M. Marceau.

Dépenses en santé

L'objectif des libéraux nécessiterait une hausse des dépenses de deux milliards

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

L'opposition libérale a sommé le gouvernement Landry de faire passer ses dépenses en santé par habitant du dernier rang des provinces canadiennes au cinquième rang. Un tel rattrapage représenterait une hausse de deux milliards de dollars du budget annuel de la santé au Québec, qui s'élève aujourd'hui à près de 17 milliards.

«Nous sommes la province qui est au cinquième rang des provinces en termes de richesse relative. Comment ça se fait qu'on n'est pas au cinquième rang en termes de financement per capita de la santé?», a dénoncé hier Jean-Marc Fournier, critique de l'opposition officielle en matière de santé et de services sociaux et député de Châteauguay.

Depuis 1994, avant les com-

pressions du gouvernement fédéral en santé, le gouvernement du Québec est passé du troisième au dixième rang des provinces au chapitre des dépenses publiques par habitant en santé. Or toutes les provinces ont été affectées de la même manière, a souligné M. Fournier. «Je veux dire ceci, d'abord, au gouvernement du Québec: fais tes devoirs, ramène-nous là où nous devrions être», a-t-il dit. «Ce n'est pas suffisant, les 17 milliards», puis il est clair que ce financement ne comble pas les besoins des établissements.

Selon les statistiques comparatives de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), le gouvernement du Québec, en queue

de peloton, a dépensé 1981 \$ par habitant en dépenses de santé en 2001, contre 2248 \$ pour la Saskatchewan, qui se situe au cinquième rang, soit une différence de 267 \$, ce qui se traduit par un écart de deux milliards à l'échelle du Québec. La moyenne canadienne se situe à 2191 \$ par habitant.

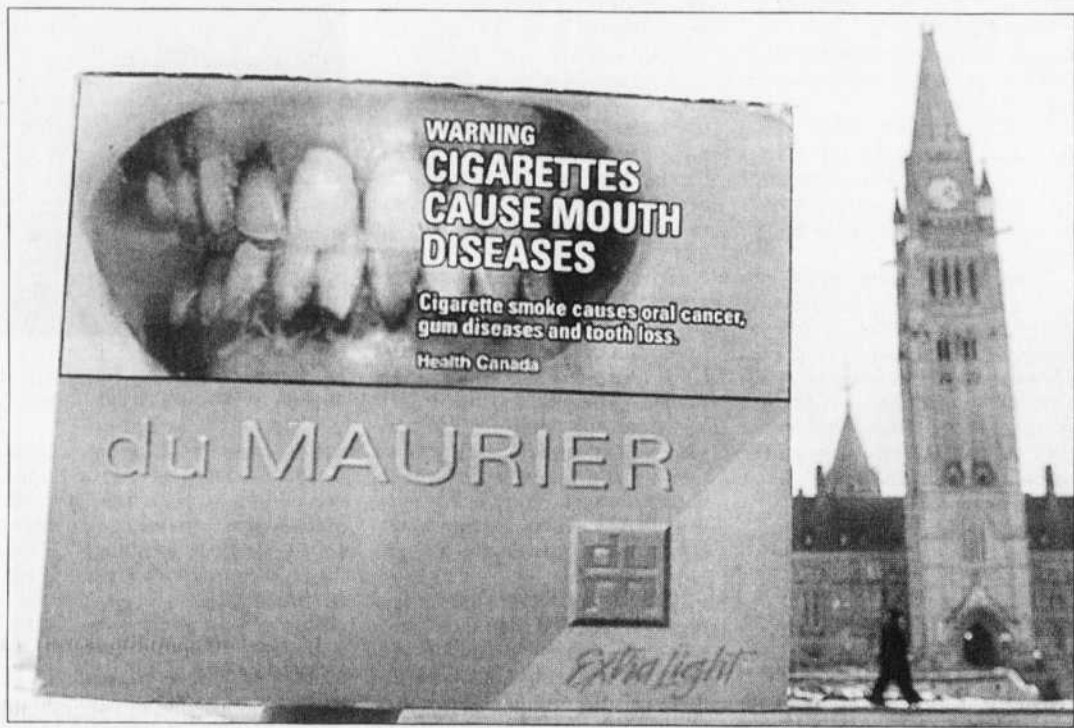
En queue de peloton, Québec a dépensé 1981 \$ par habitant en dépenses de santé en 2001

Le gouvernement est pleinement responsable des débordements actuels dans les urgences, a soutenu M. Fournier. Le député explique cette situation par l'élimination de 11 000 lits de soins de courte ou de longue durée depuis 1994 dans un réseau qui en comptait 70 611. Le programme de mise à la retraite de 4000 infirmières, qui ont bénéficié

de primes pour tirer leur révérence prématurément, a également contribué à ces débordements, tout comme l'incapacité du gouvernement de fournir des soins à domicile et des services intégrés aux personnes âgées, a accusé M. Fournier.

Le député a signalé que le ministre se trouve bien loin des objectifs qu'il s'était lui-même fixés en matière de gestion des urgences. Le taux d'occupation des civières devait se situer en moyenne à 80 % alors qu'il atteignait 107 % à la fin de 2000 et qu'il a grimpé à 178 % dans les urgences dans la région de Montréal cette semaine.

Au cabinet du ministre Rémy Trudel, toujours en vacances hier, on explique que le débordement observé ces jours derniers dans les urgences est «un phénomène habituel en janvier» en raison de la reprise des examens normaux par rendez-vous.



JIM YOUNG REUTERS

Selon le sondage, 18 % des fumeurs refusent d'acheter «les dents» et demandent un paquet d'allure plus agréable.

Sondage sur la présentation des paquets de cigarettes

Les images d'horreur font leur effet

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

L'image des désormais célèbres (et dégoûtantes) dents dont sont affublés plusieurs paquets de cigarettes semble toucher les fumeurs. Selon un sondage réalisé par la Société canadienne du cancer, les nouveaux avertissements visuels encouragent vraiment les Canadiens à échanger.

Cette enquête statistique a été réalisée auprès de 2000 personnes, dont 633 fumeurs. Pas moins de 58 % des fumeurs ont répondu que les sensationnelles images couleurs les ont fait réfléchir aux effets de leur consommation de tabac sur leur état de santé. De plus, 44 % de ces amateurs de la nicotine ont affirmé que les images leur ont donné envie d'arrêter de fumer. Et 38 % de ceux qui ont arrêté de fumer l'an dernier ont affirmé que cette campagne visuelle de promotion antitabac avait été une source de motivation.

Mais encore, 27 % d'entre eux ont affirmé fumer moins à la maison depuis qu'ils ont les yeux rivés sur les avertissements de Santé Canada chaque fois qu'ils en allument une. Les avertissements couvrent la moitié supérieure de face et de dos des paquets de cigarettes. Les clichés les plus marquants sont ceux montrant une bouche à la dentition malade («les dents») et une tumeur au poulmon.

Pas les dents

Selon le sondage, 18 % des fumeurs refusent d'acheter «les dents» et demandent un paquet d'apparence moins rebutante. De plus, 24 % d'entre eux ont reconnu avoir utilisé un autocollant pour masquer les photographies ou avoir transféré leurs cigarettes dans un autre contenant.

Fait rigolo: «les dents» sont devenues célèbres auprès des gens de l'extérieur du pays. Une collègue du Devoir soulignait récemment qu'elle traîne systématiquement «les dents» dans ses bagages en guise de cadeau humoristique lorsqu'elle se déplace. Elle précisait également que les amis étrangers qui lui rendent visite à Montréal sont fous des «dents» et en

font le plein pendant leur séjour au Québec. «Les dents»: un nouvel attrait touristique?

Signe que la législation canadienne impressionne au delà de nos frontières, la chaîne américaine CNN a rapporté la nouvelle hier matin sur son site Internet. «Des lois similaires avaient été soumises aux États-Unis en janvier 2000, rapportait CNN. Depuis, le leader du projet, le sénateur du New Jersey, Frank Lautenberg, a pris sa retraite, et la proposition n'a pas encore refait surface sous l'administration Bush.»

Traité international

Selon la Société canadienne du cancer, l'Organisation mondiale de la santé examine actuellement l'idée de rendre ses avertissements visuels obligatoires partout, selon un traité international. On souligne également que le Brésil imprimera des images sur ses paquets de cigarettes dès le 31 janvier et que la Communauté européenne donne le choix à ses membres d'utiliser des images ou non.

«Ce n'est pas étonnant que 90 % des gens interrogés aient remarqué les avis», souligne Michel Descôteaux, directeur des affaires publiques chez Imperial Tobacco, qui détient 70 % du marché du tabac au pays. «Mais il faut faire attention à ne pas dénaturer cette étude. Ce sondage concerne les intentions et non les comportements.»

M. Descôteaux souligne que les ventes d'Imperial Tobacco ont reculé de moins de 1 %. Selon lui, la principale raison qui explique ce recul est le fait que l'entreprise devait se conformer dès juillet dernier à la loi fédérale alors que des concurrents ont eu un sursis jusqu'en décembre. «Il y a eu un nombre disproportionné de nos paquets de cigarettes qui portaient les avis et certains de nos consommateurs ont choisi une autre marque. Cela devrait rentrer dans l'ordre sous peu.»

De son côté, le porte-parole de Rothmans, Benson & Hedges, John McDonald, a souligné que cette campagne antitabac est «la plus agressive au monde». Il la qualifie également de «confiscation éhontée de marques de commerce».

Avec Canadian Press

Force de maintien de la paix en Afghanistan

Le Canada a été injustement exclu, affirme un député britannique

KEVIN WARD
PRESSE CANADIENNE

Londres — Un député britannique soutient que le Canada a été exclu de la force de maintien de la paix sous commandement britannique, en Afghanistan, à cause de la volonté de l'Europe de se doter de sa propre armée — au détriment des bonnes relations entre la Grande-Bretagne et le Canada.

«Nous avons offensé l'un de nos principaux alliés de l'OTAN», a déclaré hier le député conservateur Bernard Jenkin.

La Force de stabilisation internationale (sous l'égide de l'ONU) à Kaboul est constituée principalement de troupes provenant de pays européens. Le Canada, qui a maintes fois contribué aux opérations de maintien de la paix de l'ONU par le passé, avait offert 1000 fantassins à la mission internationale, qui doit compter 4500 soldats.

Le ministre canadien de la Défense, Art Eggleton, a reconnu l'influence de la politique européenne sur la composition de la Force de stabilisation quand il a annoncé, au début de la semaine, que le Canada enverrait plutôt 750 militaires combattre aux côtés des forces américaines dans la région de Kandahar, en Afghanistan.

M. Eggleton a dit que le Canada discutait depuis avant Noël, avec les Britanniques, de son éventuel rôle au sein de la Force de stabilisation à Kaboul. Les Britanniques ont proposé que le Canada dépêche 200 ingénieurs militaires immédiatement, puis ses troupes d'infanterie dans trois mois. Le Canada a refusé, choisissant plutôt d'engager des troupes dans des zones de combat dans le sud afghan.

Démenti du ministre

Certains critiques ont déploré que le Canada ait été laissé de côté pour la mission de stabilisation, l'attribuant au sous-financement de l'armée canadienne et à son inaptitude au combat, ce que dément le ministre Eggleton. «La politique européenne est devenue partie intégrante du processus décisionnel», a soutenu M. Eggleton.

Faisant écho au ministre, l'analyste Brian McDonald a expliqué que la raison pour laquelle les Européens n'ont pas voulu de nous n'a rien à voir avec notre équipement. «En 2003, ils sont censés avoir une force de 60 000 membres capables de fonctionner hors de l'Union européenne, et en déployant une force de 4500 militaires à Kaboul, ils ont l'occasion de mettre ce concept à l'épreuve.»

C a h i e r s p é c i a l

Rentrée littéraire

Publié le samedi 26 janvier
Tombée publicitaire le 18 janvier 2002

LE DEVOIR

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

Guérilla colombienne : négociations suspendues

Bogotá (AFP) — Le gouvernement colombien a suspendu les négociations de paix avec l'organisation de guérilla des FARC, qui a demandé un délai de quarante-huit heures pour quitter la zone démilitarisée où avaient lieu les discussions, a annoncé hier le haut-commissaire pour la paix Camilo Gomez. «Après avoir entendu les FARC dans les différentes séances de discussions au cours des derniers jours, le gouvernement estime que ce groupe rebelle met un terme au processus de paix», a déclaré Camilo Gomez. Il a ajouté que l'organisation des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC — 16 500 hommes selon l'armée) avait demandé un délai de 48 heures pour sortir de la zone, délai qui a été «accordé» par le gouvernement colombien. Les discussions avec les FARC avaient commencé il y a trois ans, le 7 janvier 1999.

Armes nucléaires mises en sommeil

Washington (AFP) — Une partie des missiles nucléaires que Washington envisage de mettre au rebut, dans le cadre d'une réduction des deux tiers de son arsenal, sera gardée en réserve et non détruite, a indiqué la Maison-Blanche hier. «Au fur et à mesure des réductions, certaines [têtes nucléaires] perdront leur statut opérationnel et seront détruites, d'autres seront désactivées et éventuellement destinées à être détruites et, enfin, d'autres seront gardées mais placées en statut de non-déploiement pour nous prémunir contre tout événement international imprévu», a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, Ari Fleischer. Il a rappelé qu'en novembre, lors d'un sommet américano-russe avec Vladimir Poutine, le président américain George W. Bush avait annoncé son intention de réduire l'arsenal nucléaire américain à une fourchette de 1700 à 2200 têtes contre environ 6000 actuellement. M. Poutine a proposé des réductions similaires de l'arsenal nucléaire russe en proposant même de descendre jusqu'à un plancher de 1500 têtes nucléaires.

Le Triangle d'Or retrouve son titre

Bangkok (Reuters) — La chute de la production d'opium en Afghanistan encourage les paysans thaïlandais et birmanais du Triangle d'Or à produire davantage de pavot pour satisfaire la demande mondiale en héroïne, a annoncé hier l'armée thaïlandaise. Le commandant de la Troisième Armée qui opère dans 17 provinces du nord de la Thaïlande, a déclaré que la production d'opium dans son pays et au Myanmar (Birmanie) voisin était en hausse pour compenser la pénurie d'héroïne causée par la guerre en Afghanistan, ainsi que par l'interdiction par le régime déchu des talibans de la culture de l'opium. Il a ajouté que les barons de la drogue du Triangle d'Or, secteur où se rejoignent les frontières du Myanmar, de la Thaïlande et du Laos, avaient fourni aux producteurs d'opium du matériel plus sophistiqué leur permettant d'augmenter leur production malgré les campagnes de répression. Il a déclaré que des satellites avaient repéré l'an dernier environ 2800 acres de champs de pavot en Thaïlande et que l'armée en avait détruit environ 75 %. Jusqu'en 2000, l'Afghanistan était le principal producteur au monde de pavot. Aujourd'hui, c'est le Myanmar qui en est le premier fournisseur mondial.

Feux d'artifice interdits

Pékin (Reuters) — La province de Jiangxi, dans l'est de la Chine, a mis fin à plus de sept siècles de tradition en renonçant à la production de feux d'artifice en raison de plusieurs accidents ayant fait de nombreux morts. Lundi, dans cette province, un ouvrier a accidentellement provoqué l'explosion d'une fabrique de feux d'artifice, causant la mort de cinq personnes, peut-être davantage. Près de 200 000 personnes, employées dans les quelque 9000 usines de feux d'artifice que compte la province, risquent de se retrouver au chômage, les autorités ayant décidé de fermer les ateliers qui représentent depuis 700 ans le poumon économique de cette province. «Nous ne pouvons absolument pas construire notre économie sur cette activité extrêmement dangereuse», a rapporté hier l'agence officielle Chine nouvelle, citant les propos du secrétaire du Parti communiste pour Jiangxi, Meng Jianzhu. Les autorités n'ont pas dans l'immédiat de solution de rechange à cette activité qui représente une valeur annuelle de production de 175 millions de dollars. Les accidents dans les usines atteignent traditionnellement un pic avant le Nouvel An chinois mais devraient retomber en février.

Milosevic défie ses juges

La Haye (Reuters) — L'ancien président yougoslave Slobodan Milosevic a défié le Tribunal pénal international pour les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie devant lequel il comparait hier en prélude au procès sur les crimes contre l'humanité au Kosovo, qui doit s'ouvrir le 12 février. Baillant et consultant ostensiblement sa montre, l'ancien dirigeant a affirmé le plus grand détachement jusqu'à ce que le juge britannique Richard May, qui présidait la séance, lui donne la parole. «Une opération est en cours pour renverser les rôles [...] Tout ceci est orienté pour justifier les crimes perpétrés lors de l'agression de mon pays par l'OTAN», s'est insurgé Milosevic. Il est accusé de porter, avec quatre



Accusé de crimes de guerre

autres dirigeants serbes, la responsabilité du meurtre de 900 Kosovars albanophones et de l'expulsion de 800 000 civils. Il doit faire l'objet d'un procès séparé pour crimes contre l'humanité et génocide en Croatie en 1991 et en Bosnie en 1992-95. A chacune de ses cinq comparutions devant le TPIY, Milosevic a contesté la compétence de ce tribunal. Il a refusé de désigner un avocat ou de plaider lui-même coupable ou non-coupable. Le tribunal a interprété cette attitude comme une décision de plaider non-coupable et a nommé trois juristes internationaux comme *amici curiae* (amis du tribunal) afin d'assurer un procès équitable. Faisant valoir que son maintien en détention va à l'encontre de la Convention européenne des droits de l'homme, Milosevic a engagé une procédure à la Cour européenne de justice de Strasbourg pour obtenir sa libération.

Dans le sud d'Israël

Attaque meurtrière du Hamas

Tsayal réplique en prenant le contrôle de postes de la police maritime palestinienne

AGENCE FRANCE-PRESSE

Keram Shalom — Deux Palestiniens du mouvement radical Hamas ont tué hier quatre soldats dans le sud d'Israël dans une opération qui risque de mettre le feu aux poudres après une semaine d'accalmie.

Le premier ministre israélien Ariel Sharon, à l'issue d'une réunion du cabinet de sécurité, a qualifié l'attaque de «très grave», affirmant qu'elle «illustre parfaitement la ligne d'action de l'Autorité palestinienne» de Yasser Arafat.

Israël devrait, selon la radio publique, riposter dans les 24 heures à l'attaque, la première menée par le Hamas depuis l'annonce, le 21 décembre, de son ralliement à l'appel de M. Arafat à l'arrêt des opérations armées contre l'Etat juif.

La direction palestinienne a dénoncé l'opération au cours de laquelle les deux assaillants ont été tués, estimant qu'elle fournirait à M. Sharon «un prétexte pour poursuivre ses agressions», et affirmé son intention de sévir contre ses responsables.

Un responsable de la sécurité palestinienne l'a attribuée à une faction du Hamas, soutenue par «certains pays arabes et musulmans», en référence à la Syrie et l'Iran, favorables à la poursuite des opérations armées contre Israël. Ce responsable, parlant sous couvert de l'anonymat, a soutenu que l'objectif était de «provoquer un effondrement de l'Autorité palestinienne».

Le président américain George W. Bush a condamné l'attaque et exhorté M. Arafat à agir immédiatement pour «démanteler les réseaux de la terreur».

L'attaque a été menée avant l'aube contre une position proche du kibboutz de Keram Shalom, dans le sud d'Israël, non loin de la ville de Rafah, dans le sud de la bande de Gaza.

Les deux hommes du commando, qui portaient des uniformes de la police palestinienne, ont franchi la clôture frontalière et attaqué une position tenue par une

unité composée essentiellement de bédouins, tuant quatre militaires, dont un officier, avant d'être abattus.

Le Hamas a d'abord revendiqué l'opération à partir de Beyrouth par l'un de ses chefs en exil, Khaled Mechaal, avant de le faire sur son site Internet.

Selon le commandant de la région militaire sud d'Israël, qui comprend la bande de Gaza, le général Doron Almog, l'un des deux assaillants appartenait à la police maritime palestinienne. Le général Almog a affirmé que l'attaque avait été planifiée par un proche du chef spirituel du Hamas, cheik Ahmad Yassine, et exigé son arrestation. Il a souligné que cette attaque était une première «car jusqu'à présent, depuis le début de l'intifada [en septembre 2000], aucun commando palestinien n'était parvenu à s'infiltrer en Israël» à partir de la bande de Gaza.

Après l'attaque, les forces israéliennes ont pris le contrôle de trois postes de la police maritime palestinienne à Mawassi, dans le sud de la bande de Gaza, et détruit un autre poste de sécurité palestinien dans le même secteur. L'occupation de ces postes, dont une dizaine de policiers palestiniens ont été chassés, s'est faite sans un coup de feu, a-t-on indiqué. Ces policiers étaient affectés, en liaison avec leurs homo-



Le Hamas a d'abord revendiqué l'opération à partir de Beyrouth par l'un de ses chefs en exil, Khaled Mechaal, puis sur son site Internet.

Attaque sanglante



ISSAM KOBEISY REUTERS

logues israéliens, à la surveillance des mouvements des bateaux de pêche palestiniens au large de la bande de Gaza.

En même temps, le secrétaire d'Etat américain Colin Powell a appelé M. Arafat pour lui demander des explications «urgentes» sur l'affaire du chargement d'armes intercepté le 3 janvier par Israël dans les eaux internationales en mer Rouge. Washington estime qu'il y a des «renseignements crédibles» selon lesquels ces armes sont d'origine iranienne, comme le soutient Israël, a indiqué le département d'Etat.

M. Arafat a nié toute implication dans cette affaire, affirmant qu'il serait «plus facile et moins cher» d'acquiescer des armes auprès d'Israël.

La guerre au terrorisme

Les États-Unis cherchent à renforcer la sécurité de la chaîne alimentaire

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Face aux risques d'empoisonnement alimentaire par des groupes terroristes, les États-Unis ont rendu publiques hier une série de recommandations pour alerter agriculteurs, industriels, détaillants et restaurateurs.

Ces recommandations de l'administration chargée du contrôle des produits alimentaires et pharmaceutiques (FDA), qui n'ont pas de caractère contraignant, s'adressent à chaque maillon de la chaîne alimentaire. Elles ont été décidées «à la suite des tragédies du 11 septembre 2001 et de l'examen qui s'en est suivi de la sécurité de la chaîne alimentaire», a précisé la FDA dans un avis au journal officiel.

Il s'agit d'«identifier les genres de mesures préventives que les opérateurs peuvent mettre en œuvre afin de réduire le risque que les produits alimentaires de leur ressort soient empoisonnés ou qu'ils soient l'objet

d'actes criminels ou terroristes».

Les recommandations, qui s'adressent tant au secteur agroalimentaire américain qu'aux importateurs, préconisent par exemple une étude approfondie de la personnalité et du passé des employés, avec une attention particulière portée à des activités pouvant être jugées suspectes, ou encore des accès limités aux installations de stockage et de transport.

«Il n'y a eu aucune menace spécifique contre l'approvisionnement alimentaire dont nous soyons informés, mais c'est certainement un secteur potentiel qui pourrait être menacé et il est logique d'être prudent», «C'est une réponse directe aux événements du 11 septembre», a déclaré un porte-parole de la FDA sous couvert de l'anonymat.

Selon le porte-parole, l'industrie alimentaire ne peut pas être contrainte à respecter ces recommandations, mais l'agence espère une large coopération. Les entreprises devraient notamment être incitées à

les suivre du fait que, le cas échéant, elles devraient être dédouanées de toute responsabilité ou accusation de négligence en cas de problème de sécurité.

«Si une entreprise met correctement en œuvre ces recommandations, ce serait difficile pour la FDA de prendre des mesures» à son encontre, a indiqué le porte-parole.

Les recommandations couvrent un large éventail de questions, du maintien des mesures de sécurité sur la qualité de l'air et de l'eau aux restrictions d'accès aux ordinateurs, en passant par un contrôle strict de l'accès aux aliments dans les présentoirs ouverts des lieux de restauration rapide ou des magasins.

Elles ont reçu un premier accueil favorable dans le secteur agroalimentaire. Rhona Applebaum, de l'Association nationale des opérateurs alimentaires (National Food Processors Association), les a jugées «à la fois globales et souples».

Un site pour les chasseurs de primes

VINCENT FAGOT
LE MONDE

«Wanted: Bin Laden.» À la vue de cette affiche publiée par les autorités américaines, au lendemain du 11 septembre, rejaillit un parfum de western, époque où la profession de chasseur de primes faisait florès. Aujourd'hui, afin de capturer l'ennemi public n° 1, les États-Unis font appel au quidam et promettent 25 millions de dollars en échange de la capture du chef d'al-Qaïda.

«L'une des armes les plus efficaces dans la lutte contre le terrorisme, c'est vous», proclame ainsi le Fonds de récompenses pour la justice. Sur son site, cet organisme non gouvernemental, partenaire du secrétariat d'Etat américain, se propose de faire des inter-

raient voir arriver dans leur classe, en cours d'année, des enfants de terroristes, qui diffuseraient auprès de leurs camarades des renseignements sur les activités de leurs géniteurs.

Le Rewards for Justice Fund distingue ainsi une dizaine de catégories de personnes pour lesquelles il propose des éléments de reconnaissance des terroristes, fondés pour l'essentiel sur les habitudes (supposées) peu communes de ces derniers. De là, on apprend que ceux-ci logent généralement à l'hôtel, n'ont guère d'attaches, ont un profil bancaire particulier, peuvent avoir un emploi ou être inscrits dans une université mais se distinguent par un comportement plutôt asocial.

Ainsi équipés, les chasseurs de terroristes de fraîche date peuvent partir en quête de suspects à appréhender. Si leur vigilance les amène à collecter quelques renseignements, ils pourront les transmettre via le site, par un formulaire mis à leur disposition, qui mentionne des garanties de confidentialité, propose la protection des autorités américaines et fait miroiter une récompense potentielle. Pour ceux, enfin, qui ne se seraient pas reconnus dans l'une des dix catégories proposées, reste enfin une rubrique: «Je veux mettre fin au terrorisme». «Vous pouvez faire cesser le terrorisme tout de suite», promet l'en-tête de cette page. L'internaute poursuit sa lecture. Et d'apprendre: «Jusqu'ici, il a été impossible pour la plupart des Américains de lutter contre le terrorisme. Mais à présent, vous pouvez tenir tête aux terroristes en cliquant simplement ici pour faire un don.»

«À présent, vous pouvez tenir tête aux terroristes en cliquant simplement ici pour faire un don.»

Dans une autre section du site intitulée «Be alert!» (soyez vigilant), le visiteur est appelé à préciser sa situation afin d'obtenir une brève instruction personnalisée à la lutte antiterroriste. Vous êtes un professionnel de la santé, méfiez-vous! Ce visiteur dans votre cabinet pourrait bien être un terroriste contaminé par un produit toxique ou chimique, venu se faire soigner en avançant des «explications suspectes ou difficiles à vérifier». Parents, soyez prudents, vos enfants pour-

Démilitarisation de Kaboul

Sept aviateurs américains perdent la vie au Pakistan

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Kaboul — Les autorités afghanes ont, après quelques semaines d'hésitation, demandé aux unités militaires locales de quitter Kaboul afin de laisser la place à la police afghane et à la force internationale, chargées de la sécurité de la capitale.

Le ministre afghan de l'Intérieur, Yunus Qanuni, a décidé que toutes les unités militaires relevant du ministère de la Défense et ayant participé à la prise de Kaboul devaient évacuer la capitale dans les trois jours. «Par la suite, la force de paix patronnera dans la ville avec nos forces de police», a dit hier le chef de la sécurité publique afghane, le général Din Mohamad Djurhat.

La décision, attendue par la communauté internationale mais aussi par une population redoutant les hommes en armes, devrait permettre à la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) et à la police afghane de prendre le contrôle de la sécurité dans Kaboul.

Des cartes d'autorisation pour le port d'armes ont été prévues pour empêcher que des gens «irresponsables» ne transportent des armes en ville, a ajouté M. Djurhat.

Sentiment d'insécurité

Gage de bonne volonté 48 heures avant l'investiture de la nouvelle administration intérimaire, les autorités avaient interdit le 20 décembre le port d'armes, à quelques exceptions près, dans les rues de Kaboul.

Depuis le départ des talibans, le 12 novembre, des milliers de combattants armés sillonnaient la ville, ainsi que des blindés et des camions équipés de batteries anti-aériennes, alimentant le sentiment d'insécurité d'Afghans redoutant une répétition des affrontements de 1992-96 entre factions.

De fait, sitôt l'ordre donné le 20 décembre, la présence militaire s'était faite très discrète.

Par ailleurs, sept militaires américains étaient présumés morts dans un accident d'avion hier au Pakistan, dans l'incident de

ce genre le plus grave depuis le début des opérations américaines en Afghanistan.

Un avion de ravitaillement KC-130 avec sept Marines à bord, qui avait décollé de Jacobabad, au Pakistan, s'est écrasé dans une région montagneuse près de Quetta, dans le sud-ouest du pays.

L'accident s'est produit en phase d'atterrissage près de la base opérationnelle de Shamsi.

«Nous attendons des nouvelles de la région pour savoir s'il y a des survivants», a déclaré le capitaine de corvette Matthew Klee, porte-parole du Commandement central américain à Tampa.

Rappel à l'ordre

Enfin, trois mois après le lancement d'une campagne militaire qui a permis de déloger les talibans du pouvoir, les États-Unis et le gouvernement intérimaire de Kaboul ont rappelé à l'ordre des responsables de Kandahar pour avoir laissé en liberté des hauts responsables de la milice fondamentaliste, dont au moins deux anciens ministres talibans qui s'étaient rendus.

Cet épisode illustre les difficultés rencontrées par les militaires américains pour arrêter, comme ils le souhaitent, les chefs talibans et ceux du réseau al-Qaïda dans un pays où l'ordre est loin d'être rétabli.

Un porte-parole du gouvernement régional de Kandahar a répété que d'anciens hauts responsables talibans ne seraient pas remis aux États-Unis en dépit de l'insistance de Washington.

«Nous ne livrerons pas de tels talibans aux États-Unis. C'est à nous de gérer ce problème», a déclaré Mohammad Jalal à l'agence Afghan Islamic Press (AIP), basée au Pakistan.

«Ils se sont rendus volontairement. Si quelqu'un a des problèmes personnels avec eux, il devra aller en justice», a-t-il ajouté.

Auparavant, le ministère afghan de l'Intérieur avait condamné la remise en liberté par les autorités provinciales de Kandahar d'au moins deux ministres talibans, celui de la Justice et celui de l'Industrie et des Mines.

É D I T O R I A L

Rien de neuf à l'Ouest

Voilà que l'Alberta vient à son tour de s'offrir une étude ou on prétend avoir trouvé des solutions au problème financier du système de santé. Malheureusement, à l'exception de quelques idées originales qui s'ajoutent aux nombreuses propositions déjà formulées ici et là au cours des dernières années, il n'y a vraiment rien dans ce rapport qui soit susceptible de guérir le patient sans entraîner des effets secondaires pires que la maladie diagnostiquée.

Le rapport remis cette semaine au gouvernement albertain par un comité présidé par l'ancien ministre fédéral Don Mazankowski pose comme prémisses que le système de santé canadien n'est pas viable d'un point de vue financier. D'entrée de jeu, voilà une affirmation qui n'est pas aussi évidente qu'elle le semble. Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, le pays a déjà consacré jusqu'à 9,9 % de son PIB à la santé, mais c'était en 1992. Depuis ce temps, la proportion est tombée à 8,9 % en 1999 avant de remonter pour se situer autour de 9,4 % à l'heure actuelle. On peut évidemment faire l'hypothèse qu'avec le vieillissement de la population et l'introduction de nouvelles molécules plus sophistiquées, nous devons consacrer davantage aux soins de santé. De là à prétendre qu'il devient urgent de privatiser une partie des soins et d'augmenter la contribution des individus malades, on ne voit pas comment une telle orientation pourrait résoudre la « crise ».



Jean-Robert Sansfaçon

Voilà d'ailleurs la faille la plus évidente de ce rapport: tout en soulignant une série de problèmes bien connus (listes d'attente qui s'allongent, accroissement du coût des médicaments, difficultés à suivre les dossiers des patients, manque de coordination des intervenants, etc.), c'est surtout à la place du gouvernement dans le système que le rapport s'attaque à mots couverts.

A titre d'exemple, le rapport propose de doubler la cotisation annuelle fixe des Albertains au régime de santé, de confier à un comité d'experts la responsabilité de choisir des soins qui ne seraient plus assurés et de créer un compte épargne-santé individuel. Dans ce dernier cas, chaque citoyen serait équipé d'une sorte de carte de débit grâce à laquelle il aurait accès aux services à raison d'un maximum annuel financé par l'État. L'argent inutilisé serait accumulé pour plus tard mais on ne précise pas qui, de l'État ou de l'individu, paierait lorsqu'un malade aurait épuisé son compte. Si c'est l'État, à quoi bon créer un tel système, aussi coûteux qu'inutile? Si c'est l'individu, aussi bien dire que tous les malades graves devraient assumer eux-mêmes une partie des frais médicaux, ce qui n'est guère plus intelligent.

Tout le monde le reconnaît: avec le temps, le système de santé coûtera plus cher. Cela dit, par-delà l'obligation qui est faite à tous les gouvernements d'améliorer la gestion du régime pour accroître la qualité et l'efficacité des soins, la question fondamentale qui se pose reste de nature purement idéologique, à savoir: qui paiera l'addition? Or, jusqu'à preuve du contraire, rien n'indique que les pays ou les provinces, tels les États-Unis ou l'Alberta, qui optent pour abandonner aux individus la responsabilité d'assumer une partie importante des frais aient fait mieux que les autres pour contenir les coûts. Dans ces conditions, bienvenue aux idées neuves, mais pour le refrain politique, on repassera!

jransfacon@ledevoir.ca

Marge étroite

C'est bien simple: le président pakistanais Pervez Musharraf risque fort de camper cette semaine le rôle du dindon de la farce. Dit autrement, et pour reprendre une expression populaire, Musharraf est tassé dans le coin. Si le nouvel éventail de mesures arrêtées pour réduire l'influence des associations islamistes s'avère aussi draconien — il doit être dévoilé ces jours-ci — que ce qu'anticipent les observateurs, alors Musharraf sera vraisemblablement confronté à la colère de la rue.

Dans la foulée de l'attentat commis en décembre dernier par des terroristes islamiques au Parlement indien, le chef du gouvernement indien Atal Bihari Vajpayee a bien évidemment demandé des comptes tout en menaçant d'user de la diplomatie de la canonniers au Cachemire pakistanais. La réponse de Musharraf à cette exigence a été double: bien évidemment, l'armée a été mise sur un pied d'alerte; ensuite, il a fait le coup de poing avec les groupes fondamentalistes qui sont d'autant plus puissants que des millions de Pakistanais adhèrent à leurs vues.

Toujours est-il que Musharraf a emprisonné des centaines de militants des mouvements Lashkar-i-Taiba et Jaish-e-Mohammad. Des dirigeants de ces derniers ont été assignés à résidence, les actifs ont été gelés. L'Inde a jugé cela insuffisant. L'Inde en redemande. L'Inde veut l'éradication immédiate de toutes les associations qui auraient agité les musulmans du Cachemire au risque d'encourager l'implosion rapide du Pakistan et de plonger cette région du monde dans un terrible conflit.

Pour apaiser les tensions, le président pakistanais s'est donc engagé à imposer des directives qui pourraient bien se transformer en cette goutte qui fait déborder le vase. En effet, Musharraf se promet d'imposer un interdit à la collecte de fonds d'associations musulmanes, à la vente libre d'armes à feu et à la propagande haineuse — il serait temps — imprimée dans des programmes scolaires.

Lorsqu'on fait l'inventaire des mesures imposées en moins d'un mois, il faut bien reconnaître que le maître du Pakistan n'a pas été aussi averse que semble le croire l'actuelle direction indienne qui, soit dit en passant, se distingue des administrations antérieures en cultivant un nationalisme assez marqué. Il est probable que l'attitude adoptée par le chef du gouvernement indien découle d'un calcul politique qui aurait sa logique. A savoir: profitons du fait que le Pakistan a été mis sur la sellette au lendemain du 11 septembre pour l'affaiblir davantage et régler le dossier du Cachemire une fois pour toutes.

Pour ne pas être en reste, les six pays qui forment le Groupe de Shanghai, soit la Russie, la Chine, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, ont décidé cette semaine de mettre sur pied une organisation policière dont le mandat consistera à combattre le terrorisme musulman. Il est vrai qu'en soutenant les actions menées par exemple par les fondamentalistes chinois, le Pakistan s'est aliéné tous ses voisins.

Cela étant, en forçant constamment la main de Musharraf, on risque fort d'encourager les millions de musulmans de la région à déterrer la hache de guerre. Au Pakistan d'abord, ailleurs ensuite.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Une guerre inutile

Les tours avaient été bâties pour résister; elles se sont écroulées. L'idée de suprématie aurait dû s'écrouler; elle a résisté. La roue continue de tourner; je te fais mal parce que tu m'as fait mal parce que je t'avais fait mal. «Non mais, maman, c'est lui qui a commencé.»

Je ne pourrai jamais assez dire l'horreur qui m'a collé au cœur quand j'ai vu de mon petit écran le symbole de l'impérialisme néolibéral s'écrouler.

D'un même cœur avec les États-Unis, j'ai compati avec toutes les familles touchées par la rancœur de l'étranger, de peuples bien difficiles à comprendre pour nous, Occidentaux entourés d'abondance et de liberté.

Mais pourquoi? Pourquoi ce drame? Il est fondamental de comprendre le pourquoi si nous voulons trouver des solutions efficaces et réduire radicalement le nombre de ces personnes pleines de rancœur qui ne trouvent pas d'autre moyen de faire valoir leurs revendications que le barbarisme.

C'est justement ces politiques étrangères et cette attitude des États-Unis protectionnistes à l'excès au détriment des autres peuples, toutes ces choses qui nous rendent la vie si agréable, qui ont pris la vie de beaucoup d'Américains.

Intelligents que nous sommes, nous avons trouvé la solution pour nous protéger de criminels que nous avons nous-mêmes formés. Nous allons tous les éliminer. Les milliers de personnes qui seront sacrifiées pour cette cause seront la rançon de notre tranquillité d'esprit, n'est-ce pas?

Mais éliminer les terroristes signifie-t-il éliminer le terrorisme? Hisser Ouassama ben Laden au rang de martyr aux yeux de ses fidèles servira-t-il la cause de la paix? Tous les Afghans qui ont perdu des êtres chers pendant cette «guerre au terrorisme» n'auront-ils pas les mêmes sentiments vis-à-vis des Américains

que ceux qui ont perdu des proches dans les attentats vis-à-vis d'al-Qaïda? Au contraire, nous allons créer d'autres terroristes.

Mais où est donc la frontière entre l'héroïsme et le terrorisme? Celui qui est un héros d'un côté est souvent celui qui sème la terreur de l'autre, et celui qui combat cette terreur devient le héros de son peuple et le terroriste de l'autre. On ne peut pas dire que nous sommes les bons et qu'ils sont les méchants; la réalité n'est pas si simple.

A-t-on le droit de faire souffrir un peuple qui a déjà eu sa dose à cause de criminels qui ne le représentent pas? Surtout, est-ce utile? Cette guerre qui, dit-on, est loin d'être terminée, est-elle légitime, est-elle utile? Est-ce autre chose qu'une réponse trop hâtive d'un gouvernement désarçonné et secoué par une rancœur très compréhensible, une vengeance *politically correct*, en quelques sorte? Ou encore un jeu de grands enfants qui jouent encore aux cow-boys?

A tout le moins, si elle était la solution la plus valable malgré tout le reste, nous avons le devoir de comprendre pour veiller à ce qu'une situation semblable ait le moins de chances possible de se reproduire, nous avons le devoir d'être sensibles au malheur de l'autre au-delà de nos frontières et nous avons surtout le devoir de ne pas oublier, de ne pas vivre comme si rien ne s'était passé afin d'être, à l'avenir, protégés par autre chose que des hommes et des armes.

Anick Desrosiers
Montréal, 6 janvier 2002

Le Saint-Laurent et les OGM

J'ai été profondément déçu de lire dans *Le Devoir*, le meilleur journal canadien, cet article étonnant intitulé «Pollution par les OGM dans le fleuve Saint-Laurent», sous la plume de

Pauline Gravel, le mardi 18 décembre dernier.

Evidemment, elle ne fait que citer le professeur Narbonne. Tout biologiste comprend à première vue que ses interprétations et interpolations de résultats préliminaires du Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada sont peu plausibles et alarmistes. Pourquoi le journaliste n'a-t-elle pas vérifié aux sources si proches? Ses collègues journalistes de *La Presse* ont vérifié, et *Le Devoir* n'en sort pas grandi. Heureusement, le 23 décembre, Mme Gravel s'est amendée partiellement en mettant un peu d'eau dans son vin en page A 5, surtout en signant à la une un article sur le riz doré.

L'article du 18 décembre est un exemple frappant de la tendance des médias à publier à la une toute rumeur négative ayant trait aux OGM en ignorant les réfutations systématiques et convaincantes des scientifiques. *Le Devoir* a-t-il mentionné que la division de la recherche scientifique de la Commission européenne a publié en septembre, après 20 ans de recherches, un rapport de 250 pages sur l'innocuité des OGM? Ce rapport résume les résultats des cinq dernières années: 81 projets de trois à cinq ans impliquant 400 équipes de tous les pays européens.

Il conclut ainsi (je résume): «Les plantes OGM ne présentent aucun risque nouveau au-delà des incertitudes de l'amélioration génétique traditionnelle. L'utilisation d'une technologie plus précise et la réglementation accrue rendent les OGM probablement plus sécuritaires que les plantes et aliments conventionnels. Leurs bénéfices pour la santé et l'environnement deviennent de plus en plus clairs.»

Arrêtons de prétendre que les OGM sauveront le monde et qu'un monde sans OGM court à sa perte. Arrêtons également de prétendre que les OGM nous mènent tout droit à l'apocalypse.

Claude Willemot
Laval, 27 décembre 2001

LIBRE OPINION

Les vrais motifs du congédiement de David Levine

NICK MULDER

Ex-président du conseil d'administration de l'Hôpital d'Ottawa

À la suite de la parution de l'article «*Fallait-il sauver le soldat Trudel?*» (*Le Devoir*, 8 décembre 2001), je tiens à corriger le commentaire de Michel David à propos de David Levine. Il est faux de prétendre que David Levine a été congédié du poste de président-directeur général de l'Hôpital d'Ottawa (HO) en raison de son incapacité à gérer le déficit de l'établissement.

En tant que président du comité de sélection ayant procédé à son embauche en 1998 et de président du conseil d'administration de l'HO pendant les trois années qui ont suivi, je peux affirmer que David Levine est l'un des meilleurs gestionnaires d'hôpitaux au pays.

A Ottawa, il a réussi une fusion qui présentait un fort potentiel de conflit au sein de la communauté et entre les établissements fusionnés. Grâce à ses grandes qualités de gestionnaire et malgré la controverse ayant entouré sa nomination, l'HO a établi d'excellentes relations avec les médecins, le personnel, les syndicats, l'université et, surtout, avec la population.

Dès la fin de 1998, soit moins d'un an après la fusion, l'HO avait complété son plan de développement dans lequel les besoins futurs de l'hôpital étaient cernés. Nous avons soumis le document au ministère de la Santé de l'Ontario, puis nous avons attendu. De fait, le gouver-

nement a pratiquement ignoré ce plan: les développements prévus n'ont pas été autorisés et plusieurs projets visant à réaliser des économies ou à améliorer les services à la population ont été retardés ou reportés. Le gouvernement est resté tout aussi insensible aux difficultés financières de l'HO, même s'il était évident que ces difficultés étaient directement liées à la fusion et aux augmentations salariales négociées par ce même gouvernement.

À la suite des demandes répétées du conseil, le gouvernement a finalement accepté de procéder à une démarche de revue des activités conjointement avec l'hôpital. L'exercice, qui s'est étalé sur six mois, a mené à la conclusion que l'HO devait réduire ses dépenses de 30 millions de dollars sur une période de quelques années et que le gouvernement devait injecter 48,7 millions de dollars au budget annuel de l'hôpital. Nous avons accepté d'effectuer les redressements demandés à la condition que le gouvernement s'engage de son côté à rehausser le budget de l'établissement. Trois semaines plus tard, le ministre de la Santé annonçait la dissolution du conseil tout en demandant à David Levine de rester en poste.

Le conseil a été dissous pour des raisons politiques. Il est clair, en effet, que le gouvernement a difficilement accepté le fait que l'HO était sous-financé et que les plaintes du conseil étaient justifiées. Dissoudre le conseil permettait en outre au gouvernement de contourner le processus d'élection des

membres du conseil et de nommer des personnes de son choix.

Quoi qu'il en soit, le décret ministériel désignant le superviseur chargé d'assumer les responsabilités du conseil précisait clairement que David Levine conservait ses pouvoirs de président-directeur général. Le conseil et les membres de l'hôpital ont été rassurés: l'HO allait rester sous le leadership de David Levine et l'orientation donnée par le conseil serait maintenue.

Le superviseur désigné par le gouvernement — un ancien ministre de la Santé — est entré en fonction avec son propre «cabinet» de quatre conseillers. À l'évidence, il s'attendait à prendre les commandes de l'HO, ce qui s'est rapidement révélé impossible compte tenu du fort leadership exercé par David Levine. Trois mois après son arrivée, le superviseur congédiait M. Levine sous le prétexte que l'HO avait besoin d'un nouveau leadership; quelques jours plus tard, le gouvernement haussait le budget de l'hôpital de 48,7 millions de dollars et autorisait plusieurs projets en attente depuis longtemps.

En tant que sous-ministre au gouvernement fédéral pendant plusieurs années, j'ai eu maintes fois l'occasion de gérer des organismes publics en difficulté et je peux affirmer que l'HO a été administré et géré avec rigueur. Les faits parlent d'eux-mêmes: la capacité de David Levine à gérer l'hôpital n'a rien à voir ni avec l'abolition du conseil, ni avec son propre congédiement.

IDÉES

Les groupes de médecine familiale

Prendre le temps de bien faire

RENALD DUTIL

Président de la Fédération des médecins
omnipraticiens du Québec (FMOQ)

Il y a près d'un an déjà, la commission Clair faisait de la création de groupes de médecine familiale sa principale recommandation. Ces groupes, formés de médecins de famille avec lesquels collaborent des infirmières, seraient ainsi responsables de la prestation de l'ensemble des soins médicaux de première ligne à une population de citoyens qui les aurait choisis. La commission recommandait une implantation progressive sur une période de cinq ans. Pourtant, l'annonce de la création des 15 premiers groupes s'est faite dans la précipitation et l'improvisation en juin 2001. Ce projet était trop important pour que la FMOQ ne fasse pas les mises en garde requises sur ces manières de faire.

En décembre dernier, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Rémy Trudel, annonçait que cinq nouveaux groupes s'ajoutaient aux quinze groupes déjà sélectionnés. Ces derniers fonctionneraient en janvier, et une entente transitoire pour l'année 2002, nécessaire pour définir les conditions d'exercice des omnipraticiens membres de ces groupes, était en voie d'être conclue avec la FMOQ, ajoutait-il.

Or nous sommes en janvier et des questions majeures comme l'inscription de la clientèle, l'organisation de la prestation des soins, la nature des engagements des médecins et les ressources qui seront mises à leur disposition au sein des GMF ne sont pas encore résolues. Pis encore, les représentants du ministère n'ont toujours pas, à ce jour, entrepris de négociations sur ces questions cruciales avec la fédération.

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec a néanmoins voulu collaborer à la réussite de ces premiers GMF. Elle a ainsi pris de nombreuses initiatives pour aider les omnipraticiens membres de ces groupes à faire cheminer leur projet. Aucun d'entre eux ne fonctionne encore selon le modèle des GMF.

On peut le comprendre. Aux questions complexes d'organisation et de ressources s'ajoute le fait que l'entité juridique des GMF n'est pas encore établie. Elle est pourtant essentielle pour que les GMF aient la capacité juridique de conclure des contrats ou des ententes de services avec des médecins ou des établissements du réseau. Rien non plus sur les avantages ni sur les contraintes liés à

l'inscription du citoyen auprès d'un médecin membre d'un GMF! Aucun formulaire à cet effet n'a encore été rendu public à ce jour, et pourtant, le citoyen et le médecin, tous deux concernés, sont certainement en droit d'être consultés avant que ne s'établisse une telle procédure administrative, totalement nouvelle dans notre système de santé.

Une vision

Une vision soutenue ce que plusieurs perçoivent comme la principale recommandation de la commission Clair: celle du médecin de famille au cœur des services requis par son patient; un médecin de famille non pas isolé mais intégré à un groupe de médecins avec lesquels collaborent des infirmières et en lien étroit avec les autres ressources du réseau; un médecin de famille constamment soutenu par ce même réseau.

Cette vision apparaît bien idyllique aux médecins de famille, qui se butent actuellement tous les jours à un réseau qui ne leur donne plus les moyens de pratiquer la médecine. Cette recommandation de la commission Clair a créé de l'espoir et suscité de nombreuses attentes, tant dans la population que chez plusieurs omnipraticiens. Un consensus s'est établi sur la nécessité de procéder ainsi à la réorganisation des soins de première ligne et de redonner au médecin de famille le rôle et les moyens qui doivent être les siens dans notre système de santé.

Depuis le début, la FMOQ a appuyé cette recommandation tout en soulignant que les modalités d'application devront être multiples pour s'adapter aux réalités locales et aux organisations déjà en place. Les GMF, dans leur forme classique, ne peuvent être un modèle uniforme et un mode d'organisation exclusif de la pratique de la médecine familiale. Certaines initiatives locales portant sur l'organisation de réseaux intégrés de soins sont déjà en cours. Elles

doivent être soutenues car elles ont le mérite d'être nées à partir des besoins du milieu et d'avoir été créées par ceux qui œuvrent dans ces milieux. On y retrouve plusieurs éléments des GMF, et les objectifs poursuivis sont les mêmes. D'ailleurs, la commission Clair prend le soin d'ajouter: «Au lieu d'imposer un modèle unique et détaillé, allons de l'avant avec ceux qui partagent cette vision et désirent la réaliser.»

Questions fondamentales

Les groupes de médecine familiale ne sont donc pas l'unique façon de dispenser les soins médicaux généraux, non plus qu'une panacée à tous nos maux actuels, notamment les pénuries de médecins omnipraticiens et le peu d'accessibilité aux ressources. Plusieurs, au gouvernement, semblent pressés de



Un consensus s'est établi sur la nécessité de procéder à la réorganisation des soins de première ligne et de redonner au médecin de famille le rôle et les moyens qui doivent être les siens dans notre système de santé.

voir dans les GMF la solution miracle à des problèmes qui, souvent, trouvent leur origine dans l'ignorance des gestionnaires du ministère quant aux véritables besoins de la population d'un côté et des médecins de l'autre.

La Fédération des médecins omnipraticiens a déjà informé le ministère qu'elle était disposée à négocier avec diligence une entente sur les GMF. Mais ces négociations ne pourront débuter que lorsque les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) auront obtenus les mandats requis à cette fin, ce qui n'était pas le cas en décembre dernier. Tout ce qui concerne l'engagement du médecin dans ces GMF est de nature conventionnelle. On ne peut dissocier les conditions d'exercice et la rémunération du médecin de l'organisation de la prestation des soins. C'est toujours ainsi que s'est délimité le champ de la négociation entre la FMOQ et le MSSS.

La conclusion d'une telle entente, fût-elle transitoire, exigera à tout le moins que des réponses

soient apportées aux questions fondamentales soulevées ici. Il est improbable que malgré la bonne volonté des parties négociantes, on puisse conclure une telle entente en janvier et la rendre opérationnelle dans les jours suivants, d'autant plus que les omnipraticiens en cause devront aussi se prononcer sur les termes de cette entente.

Mais il importe peu que ces GMF fonctionnent en février ou en mars plutôt qu'en janvier 2002. Il est beaucoup plus important de prendre le temps, au départ, de mettre en place quelques GMF qui répondent bien aux besoins de la population et améliorent vraiment l'environnement et les conditions de pratique du médecin de famille. Alors, je le prédis, cette nouvelle organisation fera rapidement tache d'huile.

Sinon, ce projet subira le sort des projets-pilotes ontariens analogues qui, après plus de trois ans et malgré une injection impressionnante de fonds publics, demeurent marginaux et sont boudés par les médecins et le réseau.

Plusieurs personnes, à Québec, semblent voir dans les GMF une solution miracle



Rémy Trudel

ARCHIVES LE DEVOIR

La démocratie canadienne est menacée

Le 10 décembre dernier, le ministre des Finances du Canada déposait un budget annonçant la création d'une énième fondation privée, vouée celle-là aux «infrastructures stratégiques»

SYLVAIN
GAUDREAU

Latérière
L'auteur, historien et avocat,
enseigne au cégep de Jonquière.

Le 10 décembre dernier, le ministre des Finances du Canada, Paul Martin, déposait son budget «de la sécurité». Celui-ci comptait peu de surprises sur le plan des finances publiques. Cependant, il faut mettre de côté la simple lecture fiscale de ce budget pour en comprendre le véritable sens et en mesurer toute la portée sur la santé démocratique du Canada.

L'un des points saillants de ce budget est sans contredit l'annonce de la création d'une énième fondation privée, vouée celle-là aux «infrastructures stratégiques». Pour le ministre, le but de cette nouvelle créature est de stimuler l'économie vacillante du Canada. Cette fondation se verra remettre une somme d'environ deux milliards puisée à même les éventuels surplus budgétaires 2001-02. Le budget précis de la fondation est donc encore méconnu, étant donné qu'il dépendra des résultats définitifs du présent exercice financier. Ce que l'on sait, par contre, c'est que ses administrateurs auront à gérer cette somme à des fins de construction de routes, de centres de congrès, d'aqueducs et autres grands chantiers d'utilité publique, en collaboration avec les provinces et les municipalités et en partenariat — insiste le ministre — avec le secteur privé.

Outre un nom français typi-

quement canadien, c'est-à-dire relevant d'une traduction boiteuse, c'est la finalité même de cette fondation qui suscite des questions et inquiète. En effet, bien que nommés par le gouvernement libéral, les administrateurs de cette fondation ne dépendront pas de la fonction publique et, du coup, échapperont au contrôle du Parlement. Et c'est précisément là que le bât blesse.

Le Parlement canadien et ses membres, déjà en perte de véritable influence sur les grands enjeux sociaux et politiques du pays, se voient dépourvus d'un rôle supplémentaire. Cela n'aide en rien à redonner confiance aux électeurs qui se demandent bien pourquoi ils doivent se déplacer pour aller voter. On avait déjà constaté que les parlementaires n'avaient pas un mot à dire sur les négociations en pays dans la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). De même, on s'était également aperçu de leur mince influence dans le scandale de l'Auberge Grand-Mère. A ce sujet, il faut se rappeler que le premier ministre Jean Chrétien se moquait impunément du Parlement en négligeant de se présenter en Chambre pour répondre aux questions et en faisant preuve d'une arrogance crasse et hautaine à l'endroit des députés.

La Fondation pour l'infrastructure

stratégique est une brique qui s'ajoute à un sombre mur freinant la marche démocratique du Canada. Si on se fie au précédent de la Fondation des bourses du millénaire, la nouvelle invention de Paul Martin devrait être composée de riches administrateurs, triés sur le volet et préférentiellement membres ou donateurs du Parti libéral du Canada.

La multiplication des fondations pour gérer des pans entiers de la mission de l'État donne des frissons aux vertèbres démocratiques du pays

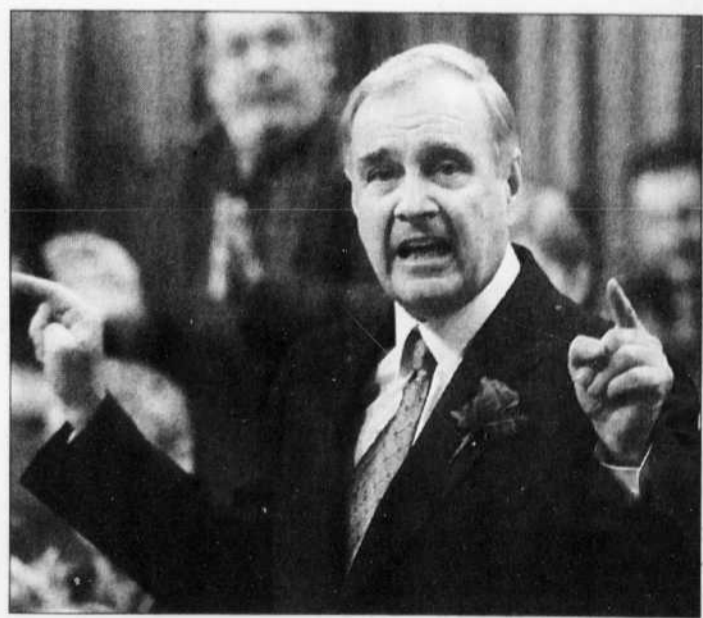
coïncances avec Jean Chrétien et ses sbires. Les citoyens s'aperçoivent-ils, en cette période de l'après-Noël, que Paul Martin leur fait un cadeau qui confirme la tendance lourde vers la mise en place d'un gouvernement parallèle nouveau genre?

Pourquoi les infrastructures dites stratégiques doivent-elles soudainement être soustraites du contrôle du Parlement et, par la même occasion, à la surveillance ultime du Vérificateur général? «Pour éviter les conflits d'intérêts», répond Paul Martin.

Serait-ce un aveu de l'existence de tels conflits par le passé? Quelle est la garantie que les gens d'affaires qui seront nommés au conseil de la fondation seront exempts de tels conflits? Au contraire, le risque de conflits d'intérêts n'est-il pas plus grand? Toutes ces questions et bien d'autres demeurent sans réponse. Le gouvernement libéral, fort de sa majorité parlementaire et profitant d'une opposition plus divisée que jamais, escamote les débats, comme il a l'habitude de le faire depuis qu'il est aux commandes de l'État.

Dans le même esprit mais sur le plan strictement politique, la Fondation pour l'infrastructure stratégique soulève aussi quelques questions. Ainsi, comment pense-t-on favoriser la relève sur la scène politique avec de telles créatures? Une personnalité bien en vue et intéressante, susceptible de jouer un rôle sur la scène politique, ne serait-elle pas plutôt tentée de servir administratrice de ladite fondation plutôt que de se présenter à une élection? À première vue, il apparaît plus attrayant de siéger à un conseil d'administration d'une fondation plénipotentiaire plutôt que d'affronter les feux de la rampe, de risquer de voir sa vie privée étalée au grand jour et de s'astreindre au «travail de comité» qui s'apparente parfois davantage au travail social qu'à la «gestion de la cité».

De même, à qui doivent désormais s'adresser les lobbys et autres groupes de pression? Plutôt que d'aller manifester dans le bureau de comité d'un député devenu fantôme, les membres de la société civile de-



Si on se fie au précédent de la Fondation des bourses du millénaire, la nouvelle invention de Paul Martin devrait être composée de riches administrateurs, triés sur le volet.

ront se rendre devant ces nouveaux lieux de pouvoir que sont les fondations. Où se trouvent-elles? Comment influencer des administrateurs méconnus dont la seule présence dépend de leur assiduité dans les salons feutrés des clubs privés des libéraux fédéraux?

La multiplication des fondations pour gérer des pans entiers de la mission de l'État donne des frissons aux vertèbres démocratiques du pays. Le pouvoir accru sur la gestion des affaires publiques que les gouvernements semblent vouloir accorder à des administrateurs nommés unilatéralement et qui sont majoritaire-

ment issus du milieu des affaires est une conséquence directe de l'énorme audience accordée à ces mêmes gens d'affaires au cours des dernières années de lutte intense contre les déficits. L'équilibre budgétaire maintenant atteint, il fallait conserver l'influence de ceux qui exigeaient un Canada plus concurrentiel, donc un Canada moins endetté. Les fondations du type de celle «pour l'infrastructure stratégique» sont le nouveau lieu de pouvoir tout désigné pour ce faire.

Le terme peut paraître dur mais la question se pose: assistons-nous à la mise en place tranquille d'un coup d'État démocratique?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Dominique Remy, Josée Boileau, Éric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Gagnon (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Bailhargoon (théâtre), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpéit (livre), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer; Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Souty (correspondante); La documentation: Gilles Paré (directeur); Micheline Ruelland (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe); Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel-Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable interne), Hélène Gervais, Mari-Eve Santerre, (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

GAGLIANO

SUITE DE LA PAGE 1

aurait demandé un droit de regard sur les dossiers émanant du Québec. «Comme Jean-Marc [Bard] me l'a dit très clairement: "Le reste du Canada est à vous, le Québec est à nous"», a raconté M. Grant. M. Gagliano est l'organisateur politique de la machine libérale fédérale au Québec.

M. Grant, qui à l'âge de 66 ans est maintenant président du conseil d'administration de la Banque Laurentienne, a été nommé à la tête de la SIC par les libéraux, en 1995, au moment de la création de cette société de la Couronne. Il a complété deux mandats de trois ans. M. Grant a répété ses propos sur les ondes de CBC mais a ensuite fait savoir aux médias qu'il n'accorderait pas d'autres entrevues. «Il n'y a rien eu d'illégal comme tel, a-t-il précisé. C'était plutôt une attitude non professionnelle généralisée dans une atmosphère de pression politique constante.»

Les regards se sont maintes fois dirigés vers le ministre Gagliano pour des cas de favoritisme politique, mais c'est la première fois que quelqu'un l'accuse publiquement. M. Gagliano a «fortement» nié ces accusations hier. «Le ministre désire rappeler qu'il ne participe pas au processus de décision de la Société immobilière ou de toute autre société de la Couronne», mentionne un court communiqué de presse.

Au bureau de Jean Chrétien, on disait seulement que «le premier ministre a confiance en son ministre».

Les quatre partis d'opposition ont demandé que M. Gagliano se retire du cabinet jusqu'à ce que la lumière soit faite dans ce dossier. Tous ont demandé la tenue d'une enquête publique sur cette affaire. Le chef intermédiaire de l'Alliance canadienne, John Reynolds, a ajouté qu'il serait inacceptable que M. Gagliano soit nommé ambassadeur canadien au Vatican lors du prochain renouveau ministériel, comme le veut la rumeur.

Ce n'est pas la première fois que des doutes planent sur l'intégrité du ministre des Travaux publics. En novembre dernier, M. Gagliano s'est retrouvé sur la sellette lorsque ses liens avec un ancien homme politique italien reconnu coupable de fraude, Maurizio Creuso, ont été révélés. M. Creuso, qui avait dû rembourser 250 000 \$ en 1994, a depuis obtenu sa citoyenneté canadienne, décroché des contrats de deux sociétés de la Couronne sous la responsabilité de M. Gagliano et participé avec le ministre à au moins un voyage officiel en Pologne. Il dit être l'ami du ministre depuis 20 ans.

En juin dernier, une enquête interne rendue publique a démontré qu'un contrat de publicité de 150 millions de dollars avait été accordé par les Travaux publics à Media IDA Vision, une firme montréalaise ayant des liens étroits avec le Parti libéral, sans respecter les règles en vigueur.

La fidèle collaboratrice Michèle Tremblay a plusieurs fois défrayé la manchette à cause des multiples contrats que sa boîte de relations publiques a réussi à décrocher. La firme Tremblay-Guittet Communications a reçu pour plus de 10 millions de dollars de contrats de divers ministères depuis 1995. Selon des documents obtenus par un quotidien anglophone, elle aurait aussi obtenu des contrats d'une valeur de un million de dollars depuis 1997 auprès de sociétés de la Couronne tombant sous la responsabilité de M. Gagliano, notamment pour rédiger des discours à 1200 \$ pièce.

Le porte-parole de la Société immobilière du Canada, Gord McIvor, a indiqué hier que Mme Tremblay (la même) a été sous contrat de janvier 1998 à août 2000, touchant 4000 \$ par mois. Elle écrivait des discours et organisait des événements spéciaux. M. Grant a indiqué au *Globe and Mail* qu'il avait mis un terme au contrat de Mme Tremblay qui, selon lui, «ne leur apportait rien».

Quant à Tony Mignacca, il est resté à la SIC du 5 janvier 1999 au 15 février 2000. Il travaillait maintenant au bureau de circonscription de M. Gagliano, à Montréal. M. Mignacca n'a pas voulu parler aux journalistes hier, pas plus d'ailleurs que le chef de cabinet de M. Gagliano, Jean-Marc Bard.

Devant les caméras de CBC, un des membres actuels du conseil d'administration de la SIC, Robert Basque, a dit que les accusations de M. Grant étaient fondées. «Ce que M. Grant a dit est tout à fait conforme à ce qui se passait».

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

ROME

SUITE DE LA PAGE 1

déjà une longue histoire de protocole dans chaque diocèse pour que les évêques sachent comment gérer ce genre de problème. Quand il y a soupçon d'activité criminelle, nous travaillons tout de suite de concert avec les autorités compétentes de justice. Et ça, nous ne pouvons y déroger», explique M^{re} Schonenbach. M^{re} Ratzinger s'est d'ailleurs rendu à leurs arguments, reconnaissant que la qualité du système de justice canadien le permet.

Le recours à un tribunal ecclésiastique pourrait survenir dans le cas d'un évêque appelé à statuer sur le traitement à accorder à un prêtre ayant déjà purgé une peine de prison à la suite d'une condamnation, suggère M^{re} Schonenbach. Il rappelle que les tribunaux ecclésiastiques s'apparentent aux tribunaux professionnels des médecins et des avocats et qu'ils peuvent traiter les causes de délits commis contre l'eucharistie et le sacrement de pénitence. Mais selon lui, ils demeurent inadéquats pour les causes d'agressions sexuelles commises à l'endroit de mineurs.

La politique de justice en vase clos du Vatican étonne l'avocate criminaliste Sophie Bourque: «Par contre, la position de l'Église catholique canadienne est conforme à la position de transparence qui prévaut dans la société à l'heure actuelle, où on demande de plus en plus de transparence de nos institutions. Mais il faut dire qu'on a eu notre lot d'incidents, avec les cas de l'orphelinat de Terre-Neuve, d'Hubert O'Connor en Colombie-Britannique et des autochtones dans les orphelinats, un dossier qui n'est d'ailleurs pas réglé. L'Église canadienne a été sur la sellette et obligée de prendre position avant d'autres Églises.»

Selon l'avocate, la décision d'intenter des poursuites criminelles contre un agresseur devrait appartenir à la victime et non à l'Église. Le droit criminel canadien n'oblige pas un individu à dénoncer un crime à la police, rappelle-t-elle. La Loi sur la protection de la jeunesse au Québec prévoit toutefois que toute personne ayant connaissance d'un cas d'agression sexuelle commise sur la personne d'un mineur doit le signaler à la Direction de la protection de la jeunesse.

Le père Francis G. Morrissey, professeur à la faculté de droit canonique de l'Université Saint-Paul, juge favorablement les nouvelles directives du Vatican. «Je crois que la décision du Saint-Siège montre une volonté de prendre très au sérieux les cas de pédophilie. D'ailleurs, cette décision n'empêchera pas la poursuite des responsables en vertu du droit civil. [...] En même

temps, cette décision témoigne d'une volonté de centralisation additionnelle de la part du Vatican, ce qui constitue un élément négatif.»

Il faut situer les directives portant sur la pédophilie dans l'ensemble des nouvelles dispositions annoncées en latin dans le dernier annuaire *Acta Apostolicae Sedis* (Actes du Siège apostolique), faisant le point sur l'activité de la Curie romaine en 2001. Selon le nouveau Code de droit canonique promulgué sous l'autorité de Jean-Paul II en 1983, certaines offenses devaient dorénavant s'ajouter à la liste dont le traitement est réservé au Vatican, soit, en fait, à la Congrégation pour la doctrine de la foi, héritière contemporaine de l'Inquisition. «Mais on ne savait pas quelles offenses précisément», a expliqué le professeur Morrissey, joint hier à Ottawa. «Les anciennes normes de 1962 restaient en vigueur jusqu'au 11 novembre 2001. Maintenant, on sait qu'une dizaine de situations, dont celles ayant trait à la pédophilie, devront être référées obligatoirement à la Congrégation pour la doctrine de la foi.»

Ces offenses se regroupent sous trois types de délits: ceux contre l'eucharistie (par exemple, «jeter les saintes espèces»), ceux ayant trait aux sacrements de pénitence (par exemple, la violation du secret de confession), les fautes contre la morale en fonction du sixième commandement du Décalogue («luxurieux point ne sera de corps ni de consentement»), dont, justement, les relations sexuelles avec des mineurs.

Jusqu'au 11 novembre dernier, l'évêque pouvait donc lui-même intenter des poursuites pour ce genre de faute en vertu du droit canonique. Dorénavant, il doit obligatoirement référer la cause au Saint-Siège. D'ailleurs, selon le professeur Morrissey, certains évêques ne sont tout simplement pas «équipés» pour mener de tels procès, qui nécessitent des enquêtes préliminaires et un jugement en bonne et due forme. «Mais si nous avons le document du pape accordant l'autorité à la Congrégation et la liste des offenses, nous ne connaissons pas la liste des procédures à suivre», a ajouté le professeur de droit, qui juge cette situation regrettable. «C'est toujours un secret et c'est très embêtant. On ne sait toujours pas comment se sont menés les procès canoniques.»

Les situations nationales varient. Certains pays en Amérique latine et en Europe (dont l'Espagne et l'Italie) ont signé un concordat avec le Vatican stipulant qu'une décision ecclésiastique a un effet civil, par exemple dans les cas de divorce. Ce n'est pas le cas aux États-Unis et au Canada, où le droit de l'État conserve sa prééminence sur l'Église.

HAREL

SUITE DE LA PAGE 1

pourrait maintenant contribuer à éliminer les irritants qui persistent. De même, l'expérience de Louise Harel, dont on connaît les vertus éducatives, pourrait servir à la tête de ce ministère casse-cou mais d'une extrême importance. Jusqu'ici, le gouvernement Landry a préféré tout faire pour sauver «le soldat Trudel», comme l'écrivait le chroniqueur du *Devoir* Michel David, mais les difficultés inopinées qu'il a éprouvées en fin d'année, notamment dans le dossier — d'apparence anodine — des postes bilingues dans le réseau de la santé, ont fait réfléchir, de même que ses annonces prématurées. En privé, la principale intéressée n'a guère manifesté d'enthousiasme pour ce nouveau poste, bien qu'elle avance déjà certaines solutions qu'elle mettrait de l'avant dans ses nouvelles fonctions, confit-on.

On a également appris que Louise Harel tente de convaincre Bernard Landry de créer un nouveau ministère de l'habitation chargé de l'épineux dossier du logement

social et de l'itinérance mais aussi de la disponibilité de logements abordables pour les jeunes familles. Ce ministère pourrait toutefois être confié à un élu moins expérimenté.

Mais l'heure n'est pas à la multiplication des ministères. Au contraire, Bernard Landry envisagerait de concentrer l'action de l'État autour de cinq missions principales: l'économie et l'emploi, l'éducation, la santé, les régions et les ressources naturelles. Dans cette optique, le premier ministre étudie la possibilité de réduire le nombre de ministères d'État, de ministères, de ministères délégués et de secrétaires d'État qui constellent son cabinet, soit un total de 29 élus. Deux ou trois vétérans auraient déjà accepté de tirer leur révérence au moment opportun. Dans l'entourage du premier ministre, on compte à tout le moins sur les départs de l'Assemblée nationale de Paul Bégin (Justice), Jacques Brassard (Ressources naturelles), Guy Chevrette (Transports et Affaires autochtones) et David Cliche (Recherche, Science et Technologie).

CACHEMIRE

SUITE DE LA PAGE 1

Elles marchent tranquillement, bras dessus, bras dessous, s'attendant devant les étals de foulards aux couleurs vives et les présentoirs de colifichets.

«On ne peut pas être plus éloigné de l'islam qu'en imposant de force un code vestimentaire», s'insurge Hameeda Nayeem, lectrice d'anglais à l'université de Srinagar. «Les femmes du Cachemire ont toujours suivi le juste milieu et aujourd'hui, elles sont, grâce à l'éducation, beaucoup plus conscientes de leurs droits, de leur dignité et de leur liberté», assure-t-elle. Elle-même porte le voile. Le petit salon où elle reçoit ses visiteurs est décoré, comme presque toutes les maisons de Srinagar, de fleurs en plastique et de versets du Coran. Le fait de parler à la presse, de militer — elle fait partie d'une association internationale de femmes — et même, tout simplement, d'avoir un poste à l'université fait d'elle, selon ses propres mots, un «mouton noir».

A majorité musulmane depuis des lustres, la vallée du Cachemire l'est désormais à presque 100 %. L'exode des hindous vers la ville de Jammu, en 1989 et 1990, dès le début de l'«insurrection» des séparatistes musulmans, a vidé les temples de leurs fidèles. Autre minorité, les sikhs défrayaient régulièrement la chronique locale, victimes des violences qui ensanglantent la région. Quant aux bouddhistes, ils restent retranchés dans leurs montagnes du Ladakh, loin des tumultes de Srinagar et de ses prédicateurs. Ces derniers, depuis la mise à l'index de plusieurs organisations islamistes basées au Pakistan, ont mis de l'eau dans leur vin. Quand on évoque devant Gulam Mohamed Bath, président en titre de l'ancestrale Jamaat-El-Islami, la fermeture des cinémas, des magasins d'alcool, des salons de beauté et autres lieux décriés «non islamiques» par les groupes extrémistes, le vieil homme éclate de rire: «En 1990, dans toute la vallée du Cachemire, les gens avaient réglé leur montre sur l'heure du Pakistan! Depuis, ils ont changé», admet-il, sans aller plus avant.

Les cinémas, eux, sont restés fermés: c'est l'armée indienne, omniprésente à Srinagar, qui les a réquisitionnés, comme elle a réquisitionné la plupart des grands hôtels et certains bâtiments publics. Tout autour du lac Dal, bijou d'eau calme et de lumière, où glissent silencieusement les vieilles barques en bois et les tribus de canards, des soldats en treillis montent la garde tous les 100 mètres, l'arme à l'épaule.

En a-t-il tué, des soldats, ce jeune barbu allongé sous un monceau de couvertures qui nous reçoit, affaibli par la maladie, dans sa petite chambre peinte en bleu, au

dernier étage d'une vieille maison de Srinagar? Le visage maigre est mangé par les yeux, noirs et graves. Yasin Malik n'avait pas 19 ans, en 1983, quand il a commencé à militer. Et moins de 25 ans quand il a rallié les camps d'entraînement militaire du Pakistan. «Non, pas du Pakistan. Du Cachemire pakistanais», corrige-t-il d'une voix douce. Pour lui, militant de la première heure du Front de libération du Jammu-et-Cachemire (JKLF) et figure du groupe des hajis, ces pionniers de la lutte séparatiste, la nuance n'est pas importante, elle est essentielle. En effet, malgré son aversion pour la soldatesque indienne et son rejet de la domination imposée depuis 50 ans par New Delhi, qui a transformé le Cachemire «en bunker», rien ne pourra faire de lui un partisan du Pakistan. «L'immense majorité de la population du Cachemire est favorable à l'indépendance. Vis-à-vis de l'Inde, bien sûr. Mais pas seulement ça: ce serait une trahison que de vouloir le rattachement au Pakistan», assure le jeune homme.

La violence, celle d'abord de l'armée indienne, présente au Cachemire depuis 1947, il l'a connue dès son enfance à Srinagar. «La panique, soudain, se répandait dans les rues, les gens couraient partout, cherchant un abri, et les soldats en armes se mettaient à charger, attrapant tous ceux qui leur tombaient sous la main pour les jeter en prison ou pour les battre. J'étais terrorisé», a-t-il raconté dans *Kashmir in the Cross-Fire*, de Victoria Schofield (Viva Books Private Limited, 1997). De la violence, pourtant, Yasin Malik est devenu un adepte. Ou, plus exactement, de la lutte armée. Il a fait partie des premiers bataillons de jeunes «militants» revenus en nombre au Cachemire, à la fin des années 80, après avoir appris le maniement des armes dans les camps de la zone pakistanaise, bien décidés à en découdre avec l'«impérialisme» indien.

Un des premiers faits d'armes des séparatistes sera le kidnapping de Rubaiya Sayeed, fille du ministre de l'Intérieur, le 8 décembre 1989. Yasin Malik est l'un des principaux négociateurs du JKLF. Après cinq jours de marchandage avec les autorités indiennes, la jeune femme est relâchée, saine et sauve, en échange de la libération de cinq détenus séparatistes.

Yasin Malik lui-même a passé, au total, dix années de sa vie en prison. Quand il en sort, en 1994, il souffre de graves problèmes cardiaques. Et il voit les choses autrement: il fait savoir publiquement qu'il abandonne la lutte armée. «L'islam est le même partout. Mais ici, au Cachemire, nous avons en plus le soufisme», explique-t-il. «C'est une tradition ancienne, profondément ancrée. Le soufisme nous apprend l'amour,

CHUM

SUITE DE LA PAGE 1

pour l'implantation du mégahôpital — qui regroupera à un seul endroit les hôpitaux Notre-Dame, Saint-Luc et Hôtel-Dieu — coûtera ainsi plus cher que ce qu'a prévu le ministère de la Santé en 1999. L'étude préliminaire commandée par le gouvernement n'avait pas évalué les coûts de démantèlement.

La STM et la Ville de Montréal ont été prévenues juste avant Noël qu'elles recevraient dans les prochaines semaines un avis d'expropriation. Ni à la STM ni à la Ville on ne s'étonne que le gouvernement emprunte cette voie. «Il n'y a pas vraiment eu de négociations. La SICHUM n'était pas prête. On attend donc l'avis d'expropriation», affirme la porte-parole de la STM, Odile Paradis. «Les négociations ont été mises sur la glace au début de l'automne dernier», explique Renaud Paradis, directeur général de la SDM.

La porte-parole de la SICHUM, Christiane Théberge, a confirmé hier que ce processus d'expropriation a été enclenché pour accélérer la démarche d'acquisition des terrains et s'assurer que tout sera complété comme prévu en mai prochain. «C'est une mesure qui nous permet d'encadrer la démarche de façon légale et qui pose une échéance fixe aux négociations», a-t-elle indiqué hier. Cette dernière soutient par ailleurs que cela n'exclut pas la possibilité pour les parties d'en arriver à une «entente» d'ici cette date.

L'échéancier que s'est fixé la SICHUM pour amorcer l'érection du futur hôpital sur le site Saint-Denis est serré. La société a prévu se doter d'un programme-cadre dès ce mois-ci et commander des plans fonctionnels et techniques dès avril 2002 pour pouvoir amorcer la construction proprement dite en mars 2003. On imagine que l'assurance d'une expropriation en cas d'échec des négociations est essentielle au démarrage du projet et à la signature de contrats avec certaines compagnies.

Selon nos informations, le processus d'expropriation, contrairement à une entente de gré à gré, modifie également les obligations de la SICHUM, la délégrant de la prise en charge des modalités et des coûts de relocalisation des expropriés.

Outre l'expropriation des terrains de la STM et de ceux appartenant à Montréal, une entente de principe est intervenue entre la Société d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (SICHUM), qui est le mandataire de la Corporation d'hébergement du Québec (bras immobilier du ministère de la Santé) pour la coordination du projet, et l'entreprise Kaba-Ico.

Cette dernière entreprise, une manufacture qui produit des accessoires de métal, emploie 700 ouvriers. Le président de Kaba-Ico, Aaron Fish, refuse de dévoiler les paramètres de l'entente. L'automne dernier, M. Fish assurait toutefois que le déménagement de ses activités nécessiterait au moins un investissement de 45 millions.

Harris et les Hells

Toronto (PC) — Ce n'est pas le rôle des commerçants de contrôler la tenue vestimentaire des membres des Hells Angels qui tiendront un rassemblement au cours du prochain week-end à Toronto, a déclaré le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, hier. Ses autorités policières avaient recommandé aux propriétaires de bars d'installer des affiches: «No gang colors, no gang clothing» (Pas de couleurs de gang, pas de vêtements de gang). M. Harris estime que cette demande peut être malavisée. «On doit être un peu prudent avec ce que peuvent ou ne peuvent pas faire les commerces.»

la dignité, le respect des êtres humains, sans distinction de race, de sexe ou de religion.» L'indépendance pourrait-elle donc être arrachée par des voies pacifiques? Le jeune homme pousse un long soupir. Ses yeux errent un moment sur les journaux qui ne parlent, en ces premiers jours de janvier, que du bruit de la guerre et des tensions entre l'Inde et le Pakistan.

À Srinagar, un attentat, le 1^{er} octobre 2001, revendiqué par le Jaish-i-Mohammad, a fait 40 morts et près de 60 blessés. Un mois et demi plus tard, à New Delhi, un nouvel attentat faisait 13 morts dans l'enceinte du parlement et provoquait la fureur du gouvernement indien, prompt à voir dans ces crimes la main du Pakistan. Le Cachemire, dans l'affaire, fait figure de décor — à la fois central et occulté. «L'indépendance viendra, c'est tout ce que je sais», murmure Yasin Malik. «Ce n'est pas avec l'armée et les moudjahidines qu'on va régler le problème», s'érve ce vieil habitant de Srinagar, donné comme un fin connaisseur du soufisme. «Nos valeurs ont été balayées par les armes: les jeunes ont préféré prendre le fusil et passer la frontière», peste-t-il. «Pourtant, le soufisme est au-delà des religions, il impose le respect de la vie», plaide le vieil homme. «Obéir à l'islam, cela peut permettre d'éviter d'aller en enfer. Mais ça ne suffit pas forcément pour atteindre Dieu!», renchérit Nazir A. Kamali, un vieillard, lui aussi, qui dirige la prière des fidèles soufis lors de la cérémonie annuelle du 6 janvier.

Des hommes jeunes, on en voit peu dans la vallée. Il y en a, bien sûr, mais moins nombreux qu'ailleurs. «Un des aspects parmi les plus importants dans l'évolution de la pratique des mariages, dans la vallée du Cachemire, est directement lié aux 12 dernières années de conflit», confirme le sociologue Bashir Ahmad Dabla, professeur à l'université de Srinagar, en évoquant le «manque de garçons à marier». Nombre de jeunes hommes âgés de 18 à 32 ans «sont morts ou ont été blessés», à moins qu'ils n'aient «rejoint les groupes de militants et, par conséquent, une vie de clandestinité», précise le professeur Dabla. Cette situation, «comparable à ce que l'Europe a connu au lendemain de la Première et de la Seconde Guerre mondiale», place les filles et les jeunes femmes dans une position que le conservatisme de la société et les brutalités de l'armée indienne rendent «extrêmement difficile à vivre». La proportion de veuves et d'orphelins a également augmenté «de façon alarmante», indique l'universitaire, auteur de plusieurs ouvrages sur la place des femmes et les problèmes de genre dans la vallée du Cachemire.

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com

CE MIDI: Entrée + cassoulet maison + dessert • 16\$

CE SOIR: Repas-spectacle • 20\$